

MINISTÈRE DE LA CULTURE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Inspection générale des affaires culturelles

Conseil général de l'alimentation,
de l'agriculture et des espaces ruraux

N°2017/ 22

n° 16019

Le patrimoine scientifique et technique ancien des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage



établi par

Denis FEIGNIER

Inspecteur général de l'agriculture

Bertrand-Pierre GALEY

Inspecteur général des affaires culturelles

Bruno SAUNIER

Conservateur général du patrimoine

Jean-Marc VALLAURI

Ingénieur général des ponts, des eaux et des
forêts

Août 2017

SOMMAIRE

RÉSUMÉ.....	4
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	5
INTRODUCTION : LA MISSION ET SON DÉROULEMENT.....	6
PREMIÈRE PARTIE - ÉTAT DES LIEUX. TRAITS COMMUNS ET SPÉCIFICITÉS DES CAS EXAMINÉS.....	9
1.1 Traits communs.....	9
1.1.1 Des collections de même nature pour une large part.....	9
1.1.2 Un intérêt reconnu.....	10
1.1.3 Un patrimoine sauvegardé avec les moyens du bord.....	10
1.2 A chaque école son histoire et son patrimoine.....	10
1.2.1 Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort.....	11
1.2.2 Ecole Nationale Supérieure du Paysage.....	11
1.2.3 AgroParisTech.....	12
1.2.4 VetAgrosup Lyon-Clermont.....	12
1.2.5 Agrocampus Ouest.....	13
1.2.6 Montpellier SupAgro.....	13
1.2.7 Ecole Nationale vétérinaire de Toulouse.....	14
DEUXIÈME PARTIE : DES COLLECTIONS PUBLIQUES QUI S'IGNORENT ?.....	16
2.1 Conservation physique des collections.....	16
2.2 Inventaire.....	17
2.3 Restauration.....	17
2.4 Etude.....	18
2.5 Enrichissement.....	18
TROISIÈME PARTIE : PROPOSITIONS POUR LES COLLECTIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE	19
3.1 Encourager et valoriser les initiatives locales.....	19
3.1.1 Assurer la continuité de la conservation des ouvrages anciens et précieux des bibliothèques.....	19
3.1.2 Inventorier les collections d'objets.....	20
3.1.3 Légitimer une action patrimoniale.....	21
3.1.4 Définir un métier.....	21
3.1.5 Reconnaître et aider concrètement les acteurs.....	22
3.2 Constituer un réseau et nouer des partenariats à l'échelon national.....	23
3.2.1 Une structure nationale.....	23
3.2.2 Des partenariats nationaux à nouer.....	24
3.2.3 Le cas particulier du Musée du vivant.....	25
CONCLUSION.....	27
ANNEXES.....	28
Annexe 1 : Lettre de mission.....	29
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées et consultées.....	32
Annexe 3 : Liste des sigles utilisés.....	35
Annexe 4 : Liste des textes de références.....	36
Annexe 5 : Bibliographie.....	39

RÉSUMÉ

Les ministres chargés de l'Agriculture et de la Culture ont lancé conjointement une mission consacrée au « patrimoine scientifique et technique ancien des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage ».

Il était demandé à la mission de jeter les bases d'un inventaire en caractérisant ce patrimoine, d'identifier les collections en péril, de dresser un état des lieux des compétences et des réseaux sur lesquels s'appuyer, d'évaluer l'intérêt des « initiatives régionales, associatives ou privées » auxquelles les écoles pourraient être associées et, enfin de « proposer un plan d'action » pour les établissements franciliens et les collections en péril, en privilégiant la mutualisation et les partages de compétences et de bonnes pratiques ».

Ce patrimoine, fruit de l'histoire plus que d'un projet de collection, divers selon les établissements, se compose notamment des fonds anciens des bibliothèques auxquels s'ajoutent « pièces anatomiques, collections d'histoire naturelle, échantillons de tissus et de minéraux, instruments scientifiques, mobiliers ... qui *présentent un intérêt du point de vue de l'histoire des sciences naturelles, de l'agronomie, de la médecine et des techniques* ».

La mission a constaté l'intérêt des objets conservés, qu'ils soient d'importance nationale (comme, par exemple, les fameuses pièces du docteur Auzoux), ou témoignages de l'histoire propre de chaque établissement. Elle apprécie les efforts des établissements pour les préserver, et, souvent, les montrer, en dépit de la modicité des moyens disponibles.

Dans la perspective de conserver, d'inventorier, de restaurer et d'étudier mieux ce patrimoine, la mission préconise:

- d'encourager et de valoriser les initiatives locales, en établissant dans chaque établissement un inventaire formalisé, en pérennisant l'affectation de moyens humains, en inscrivant un volet patrimonial dans les projets d'établissement et les contrats d'objectif et de performance.

- de constituer un réseau et de nouer des partenariats à l'échelon national, en formalisant l'existence d'un point central de référence à l'ENV d'Alfort, et en insérant les établissements dans les réseaux nationaux du patrimoine scientifique existants ou en voie de constitution (PATSTEC, RECOLNAT, OCIM, Musées de France ...)

Le « fonds écologiste » du *Musée du Vivant* d'AgroParisTech constitue, par son origine et par sa nature, un cas particulier, qui pourrait gagner à être traité en liaison avec le service des Archives.

Enfin, la mission préconise l'organisation d'une grande exposition des pièces majeures ou significatives d'un patrimoine qui mérite d'être beaucoup mieux connu.

Mots clés : patrimoine scientifique et technique, collections, conservation, valorisation

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Conforter l'attention portée par les bibliothèques à leurs fonds anciens, rares et précieux.

Recommandation 2 : Créer dans chaque établissement un inventaire spécifique des biens patrimoniaux et le confier à un responsable unique.

Recommandation 3 : Définir et inscrire un volet patrimonial dans les projets d'établissement et les contrats d'objectif et de performance.

Recommandation 4 : Intégrer la fonction de conservation au Répertoire des métiers du Ministère de l'agriculture et aux fiches métiers des branches d'activité professionnelles des corps de formation et de recherche. Encourager et approfondir la formation des responsables actuels.

Recommandation 5 : Faire du Musée Fragonard un point de référence national, appuyé sur un comité scientifique ad hoc.

Recommandation 6 : Inscrire l'action des établissements dans les réseaux nationaux du patrimoine scientifique (PATSTEC, RECOLNAT, OCIM Musées de France ...).

Recommandation 7 : Renforcer et formaliser le projet scientifique et culturel du « Musée du Vivant » ; donner au fonds d'histoire de l'écologie un statut conforme à sa réalité.

Recommandation 8 : Organiser dans trois à cinq ans une grande exposition nationale.

INTRODUCTION : LA MISSION ET SON DÉROULEMENT

Les ministres de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt d'une part, de la Culture et de la Communication de l'autre, ont demandé au Vice-Président du CGAAER et à la Chef du service de l'IGAC de lancer une mission consacrée au « patrimoine scientifique et technique ancien des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage ».

Au-delà de cet énoncé apparemment simple, la lettre de mission apporte des précisions sur le champ, l'objet et même la justification de la mission.

Le champ de la mission est circonscrit à « certains établissements issus d'institutions qui trouvent leurs origines au XVIIIème ou au XIXème siècle » nommément désignés par ordre d'ancienneté de leur création : les écoles vétérinaires de Lyon, d'Alfort et de Toulouse, AgroParistech, Montpellier Sup Agro, AgrocampusOuest, et l' Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles.

Le choix de ces établissements est motivé par un constat factuel : leur ancienneté a fait de leurs formes administratives actuelles les héritières d'un « patrimoine de collections ».

L'objet de la mission est ce patrimoine, dont - sans le dire- la lettre de mission ébauche une définition.

Il s'agit des fonds anciens des bibliothèques auxquels s'ajoutent selon la lettre de mission « pièces anatomiques, collections d'histoire naturelle, échantillons de tissus et de minéraux, instruments scientifiques, mobiliers ... qui *présentent un intérêt du point de vue de l'histoire des sciences naturelles, de l'agronomie, de la médecine et des techniques* ». La formule rappelle celle du Code du patrimoine pour lequel la conservation d'un monument historique « présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ». On notera au passage comme l'oubli d'une évidence l'intérêt « du point de vue de l'histoire de l'enseignement agronomique » pourtant bien présent.

L'intérêt historique intrinsèque des collections considérées est donc le critère de leur prise en considération et le premier motif du lancement de la mission. Cet intérêt fédère des collections qui peuvent être de natures très diverses.

Il ne s'agit pas pour autant d'une catégorie juridique : aucun texte ne les distingue du mobilier d'usage courant ni n'impose d'obligation spécifique par rapport à celles qui s'appliquent à ce dernier. De fait, les collections que la mission a pu voir ou qui ont été recensées par les écoles sont celles que chacune a jugées « patrimoniales ».

Le régime des fonds anciens des bibliothèques est plus favorable dans la mesure où la bibliothéconomie ¹ définit l' « âge » d'intégration aux « fonds anciens » (plus d'un siècle), et des règles spécifiques à ces derniers, qui sont gérés par des services et un corps de conservateurs formés à la conservation et la divulgation de collections – même si une lecture étroite de cette mission pourrait exclure ou réduire à la portion congrue son application à des documents qui n'ont plus vraiment d'utilité pour l'enseignement, sinon pour la recherche historique.

¹La bibliothéconomie est l'ensemble des techniques de gestion et d'organisation des bibliothèques

Justification

Au regard de la spécialité d'enseignement supérieur qui est celle des établissements concernés, la conservation et la valorisation des collections patrimoniales – même si elles « présentent un intérêt pour l'histoire » - ne constituent en effet pas a priori une mission en soi.

La lettre de mission précise simplement que « ce patrimoine peut participer à la promotion et au rayonnement des établissements dans leur territoire et au-delà » ; formulation prudente d'une utilité possible comme « supplément d'âme » qui se situe certes à la périphérie des missions mais y contribue et donc s'y rattache.

Sont ensuite évoquées « de nombreuses initiatives de sauvegarde et de valorisation », qui n'empêcheraient pas les fonds et collections concernés d'être « dans une situation précaire du point de vue de la conservation, peu accessibles et mal valorisés » en l'absence de « coordination et de visibilité nationale » : la mission serait donc justifiée par un péril à conjurer, menaçant des collections dont l'utilité a été reconnue.

La situation critique des établissements franciliens à cet égard est soulignée, notamment la « vétusté des bâtiments » ; le réaménagement en cours d'Alfort et plus encore le prochain déménagement d'AgroParisTech de ses deux sites d'intérêt historique sont notamment évoqués.

Objectifs

Il est donc demandé à la mission de « jeter les bases d'un inventaire en caractérisant ce patrimoine, et d'identifier les collections en péril », et de « dresser un état des lieux des compétences dont disposent les établissements et des réseaux sur lesquels s'appuyer », mais aussi d'évaluer l'intérêt des « initiatives régionales, associatives ou privées » auxquelles les écoles pourraient être associées.

Enfin la mission est invitée à « proposer un plan d'action » pour les établissements franciliens et les collections en péril, en privilégiant la mutualisation et les partages de compétences et de bonnes pratiques ».

Déroulement et résultats

Quatre personnes ont été désignées pour accomplir la mission : un inspecteur général des affaires culturelles, un inspecteur général des musées, un ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, et un inspecteur général de l'agriculture.

La phase de recueil d'informations, comportait notamment la visite de chaque établissement, précédée de l'envoi à chaque directeur d'un courrier comportant trois questions assez larges permettant à la fois des réponses comparables et l'adaptation de l'exercice à sa situation par chaque établissement. Les questions portaient en premier lieu sur le descriptif du patrimoine, puis sur les problématiques de sauvegarde et de valorisation, enfin sur la vision d'avenir de chaque répondant.

Les réponses à ce questionnaire – très complètes si l'on excepte celle de Montpellier - sont regroupées dans un recueil de documents de références joint au présent rapport qui constitue un outil de connaissance entièrement nouveau ; des fiches plus normalisées ont été remplies en fin de mission et sont quant à elles annexées au rapport.

Le croisement des éléments recueillis sur le terrain et des réponses écrites a permis de caractériser et de décrire des situations variables mais comportant de nombreux traits communs qui répond à l'état des lieux demandé par la lettre de mission (I). Cet existant a été passé au crible critique des principes de gestion de collections muséales (II).

A la lumière de ces éléments, la rencontre des responsables d'organismes nationaux spécialisés et la réflexion collective des membres de la mission, éclairée par la diversité de leurs expériences, leur a permis de formuler des propositions en faveur du patrimoine de l'enseignement supérieur agricole (III) tenant compte de ce qu'il peut apporter à l'histoire des sciences et de l'éducation, d'une part, et à chacun des établissements qui l'ont constitué et le conservent, d'autre part.

PREMIÈRE PARTIE - ETAT DES LIEUX. TRAITS COMMUNS ET SPÉCIFICITÉS DES CAS EXAMINÉS

1.1 Traits communs

1.1.1 Des collections de même nature pour une large part

S'agissant du patrimoine lui-même, on retrouve une « base » commune à la plupart des institutions, constituée d'abord par le fonds ancien que possèdent toutes les bibliothèques, et qui sont en règle générale bien connus, catalogués, conservés dans des conditions qui sont bonnes ou acceptables, et accessibles dans les conditions qui doivent prévaloir pour ce type de collections, c'est-à-dire restrictives.

Aux livres s'ajoutent presque partout des collections « naturalistes » : taxidermies, collections ostéologiques, pièces anatomiques, herbiers. Ces collections – y compris celles des espèces courantes de gibier d'eau par exemple – sont naturalistes en tant qu'issues du vivant, mais ont été collectées dans un dessein clairement différent de celui des naturalistes, et pour la plupart n'auraient pas leur place dans un Muséum² ; leur usage les rapproche davantage de la catégorie suivante, celle des artefacts pédagogiques autrefois utilisés à tous les niveaux de l'enseignement.

On trouve dans ces collections pédagogiques les objets les plus originaux de l'ensemble : des modèles réduits de machines agricoles ou d'animaux entiers – les fameuses productions de la manufacture du Docteur Auzoux, reproduisant en papier mâché, de la manière la plus exacte et en trois dimensions, l'anatomie complète d'animaux entiers sous forme démontable - des modèles de fruits, des planches gravées, dessinées ou photographiques, etc ...

On trouve aussi, mais en quantité relativement modeste, des instruments scientifiques et autres objets de laboratoire anciens.

Certains ensembles constituent des unicas propres à l'école qui les abrite comme la collection ampélographique de Montpellier ou le fameux « musée du vivant » de Grignon, sur lequel on reviendra plus longuement à propos de cet établissement, ... sans oublier les fameuses cires de Fragonard, trésors du Musée d'Alfort et « Jocondes » de cet ensemble à la fois hétéroclite et parfois fascinant de beauté.

² Muséum : Dans les pays francophones, un "Muséum" est un musée qui conserve et présente des collections de sciences naturelles (zoologie, botanique, géologie, écologie, climatologie, etc.) mais aussi, assez fréquemment, d'anthropologie (ethnologie, préhistoire) ou d'histoire des sciences (23 en France). Les muséums ont de grandes fonctions complémentaires : le développement de la connaissance scientifique, la pédagogie et l'enseignement, la conservation, la gestion et la mise à jour de collections. Dans le domaine des sciences naturelles et parfois des sciences et techniques, ils peuvent avoir une vocation de recherche fondamentale et appliquée, de plus en plus pluridisciplinaire. Le plus important est le Muséum National d'Histoire Naturelle, dont le siège est au Jardin des Plantes. Il assure des missions de recherche fondamentale et appliquée, de conservation, d'expertise, de diffusion et d'enseignement supérieur dans le domaine des sciences de la nature et de l'homme. Il conserve les collections naturalistes les plus riches du monde, et gère le programme RECOLNAT, infrastructure nationale qui rassemble sur une plate forme numérique unique des informations issues de toutes les collections naturalistes : herbiers, spécimens zoologiques et paléontologiques.

1.1.2 Un intérêt reconnu

Le premier trait significatif est encourageant : la mission n'a rencontré nulle part la tentation du vandalisme par destruction ou abandon, qu'elle soit fondée sur le refus de principe d'exécuter une tâche considérée comme ne relevant pas des missions statutaires, ou sur l'absence de personnel apte à prendre en main des collections. Ce manque et cette absence étaient en général déplorés mais nous n'avons pas rencontré de directeur à la recherche d'un procédé lui permettant de se débarrasser de ses collections soit en les déposant dans un musée ou un autre établissement soit en les mettant sur le marché. Il existe au contraire un sentiment général que la possession d'un patrimoine est ou pourrait être pour l'établissement à la fois un élément de prestige, notamment international, d'ouverture sur son environnement proche, et en interne de renforcement du sentiment d'appartenance des personnels et des étudiants.

Plusieurs chefs d'établissements ont été frappés par le fait que leur accueil chez leurs homologues étrangers, notamment anglo-saxons, commençait en général par une visite d'un espace muséographique, perçu tout autant comme une célébration de l'ancienneté et de la gloire de l'institution que comme un « patrimoine » au sens muséographique du terme.

1.1.3 Un patrimoine sauvegardé avec les moyens du bord

Dès lors qu'il ne constitue pas une mission en soi pour les établissements, le sort de ces collections – hormis les livres - repose assez largement sur l'engagement, ou l'intérêt personnel que leur portent les directeurs, qui, à défaut de pouvoir créer des postes et affecter des moyens significatifs, ont su identifier, mobiliser et encourager les bonnes volontés disponibles : agents scientifiques ou techniques parfois à temps plein, souvent à temps partiel, qui ajoutent ainsi ce soin à leur mission principale, voire retraités enthousiastes qui conservent cette activité (mandatés au besoin par une lettre de mission). De fait, au-delà de l'initiative individuelle des directeurs, la mise en place d'un dispositif formalisé de protection et de valorisation de leur patrimoine suppose que les établissements puissent bénéficier d'un soutien ad hoc de leur administration centrale. Quelques propositions seront formalisées à cette fin dans ce rapport.

On ne peut donc pas parler à proprement parler de collections « en péril », en tous cas pas en péril imminent, ni même vraiment délaissées ; on peut même ici ou là se demander si la « patrimonialisation » et les efforts pour préserver des ensembles ostéologiques assez banals, par exemple, ne témoignent pas d'un excès d'attention.

1.2 A chaque école son histoire et son patrimoine

Au-delà de ces remarques générales, les informations recueillies sur chaque école tracent d'elle, à travers son approche de son patrimoine, un portrait singulier.

1.2.1 Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort

A tout seigneur tout honneur : Alfort est la deuxième école en ancienneté mais contrairement à son aînée, Lyon, elle habite toujours ses murs historiques ; son terrain d'assiette et nombre des bâtiments sont protégés au titre des Monuments Historiques, ainsi que trente-sept objets ou ensembles.

Alfort est la seule école qui abrite un musée au vrai sens du terme, c'est-à-dire labellisé « musée de France » après présentation et validation de son projet scientifique et culturel. Il s'agit du Musée Fragonard, dont l'inventaire comprend 7702 fiches d'objets parmi lesquels 4200 sont exposés. 8 à 10 000 visiteurs fréquentent chaque année des salles dont le décor et le mobilier historiques ont été rénovés et lui assurent l'essentiel d'un budget fort modeste.

Le musée Fragonard exécute les missions classiques du musée : conservation préventive et restauration des collections, ouverture permanente au public et médiation, et recherche « pour et par » les collections, centrée sur l'histoire de l'art vétérinaire, de l'agriculture, et de l'équitation.

Ce développement est d'autant plus remarquable que le personnel affecté au musée proprement dit se limite à 0,45 ETP ; le professeur Degueurce, conservateur, assure cette fonction en plus d'un temps complet d'enseignant-chercheur et des fonctions de directeur adjoint de l'école. Il s'appuie en outre sur une douzaine d'étudiants bénévoles et sur des partenaires comme la section de restauration de l'Institut national du Patrimoine. L'avenir du musée et de ses réserves est en revanche pleinement intégré au projet « Grand Alfort » de réaménagement du campus.

Alfort a rappelé qu'elle avait été sollicitée en 2010 pour transférer son modèle, mission qui n'avait malheureusement pas prospéré pour des raisons budgétaires.

Il est clair qu'elle constitue sinon un modèle à reproduire du moins un centre d'expertise extrêmement précieux, reposant sur l'engagement et les compétences acquises par le professeur Degueurce.

1.2.2 Ecole Nationale Supérieure du Paysage

Cette école assume une mission spécifique de gestion, conservation et valorisation d'une partie du domaine de Versailles, le potager du Roi, classé Monument historique dans ses 26 hectares et les bâtiments qui y sont élevés. Il abrite et exploite un important patrimoine végétal vivant – 468 variétés de fruits par exemple.

La bibliothèque constituée depuis la création de l'école nationale supérieure d'horticulture en 1874 comprend un fonds ancien remarquable d'ouvrages sur l'histoire et la conception des jardins : 4000 imprimés, 236 gravures, des fonds photographiques sur plaques de verres et diapositives.

En liaison avec les Archives nationales et en partenariat avec les Archives départementales, l'école s'investit également dans le recueil et la conservation des archives des paysagistes vivants à travers son laboratoire de recherche, le LAREP.

L'existence du fonds et ce projet visent à conforter la mission de référence sur le paysagisme et l'art du jardin.

1.2.3 AgroParisTech

Le prochain départ vers le campus de Saclay des formations actuellement dispensées à Paris et à Grignon – où seront toutefois conservées la ferme expérimentale et ses terres agricoles – pose l'une des questions majeures que la mission est destinée à éclairer.

Une grande partie du patrimoine immobilier qui sera délaissé bénéficie de protections au titre des monuments historiques (MH), dont il conviendrait d'examiner le caractère suffisant dans la perspective d'une cession.

Le siège parisien de la rue Claude Bernard est protégé par son implantation dans le périmètre de plusieurs monuments historiques ; il conviendrait toutefois de s'assurer de la survie de certains décors historiques soit en les protégeant sur place soit en les déplaçant.

Mais la particularité du patrimoine d'AgroParisTech est évidemment le « musée du vivant » - appellation qui, à la différence de celle du musée Fragonard, ne correspond pas à un label mais à un usage.

Sous cette appellation sont regroupées des collections très diverses et en premier lieu celles qui témoignent de l'histoire des écoles réunies au sein d'AgroParisTech, où l'on retrouve les éléments classiques : collections naturalistes, objets pédagogiques, fonds ancien de la bibliothèque, ainsi que quelques oeuvres d'art et une collection de maquettes de machines agricoles déposée au Conservatoire du machinisme agricole de Chartres.

Mais l'élément le plus spécifique de ce « musée » est différent : il s'agit d'une collection de documents écrits et graphiques, d'affiches, de livres et périodiques, d'objets publicitaires et autres, d'archives spécifiques d'organisations (parti Les Verts) ou de personnalités (une douzaine, dont René Dumont), qui retracent l'histoire de l'écologie politique. Quoi que l'on pense des conditions dans lesquelles cette collection s'est constituée et se trouve aujourd'hui à la charge de l'institution qui l'abrite, sans l'avoir semble-t-il jamais vraiment décidé, il s'agit à l'évidence d'un ensemble original et remarquable de témoignages sur un pan significatif de l'histoire politique et sociale, qui mérite d'être conservé, transmis, et, sous des formes à préciser, rendu accessible, notamment aux chercheurs.

1.2.4 VetAgrosup Lyon-Clermont

L'école vétérinaire de Lyon a quitté ses bâtiments historiques qui abritent désormais une école de danse, et sont protégés. La maquette d'un laboratoire de dissection y constitue un témoignage spectaculaire des temps anciens.

Elle a transporté dans ses nouveaux locaux des collections qui témoignent de son histoire de doyenne des écoles vétérinaires du monde et peut-être même de l'académie que dirigeait Bourgelat avant de la fonder. Un fonds d'ouvrages et périodiques anciens exceptionnel, des collections pédagogiques très complètes – planches, pièces de

dissection, collection tératologique sans doute unique, et un certain nombre d'objets provenant de la fameuse manufacture du Docteur Auzoux, dont un cheval qui n'est pas restauré. Les collections naturalistes – oiseaux naturalisés, squelettes montés illustrant l'évolution et l'anatomie comparée, mais aussi un ensemble de pièces ostéologiques abondant, sont intéressantes, mais moins originales sans doute que les appareils de physiologie témoignant des travaux du Professeur Chauveau. Il reste encore beaucoup d'objets – pièces ostéologiques, instruments de chirurgie, fers à cheval – conservés « en vrac » ou en caisses depuis le déménagement de 1977 ...

La petite équipe dédiée fait de son mieux, appuyée par les services logistiques de l'établissement, mais les espaces adaptés et les moyens ne sont pas à la hauteur de la tâche ; peut-être l'effort de sélection accompli par la bibliothèque, qui s'est séparée des doublons et a réparti certains fonds dans d'autres bibliothèques universitaires, mériterait-il d'être étendu aux autres collections.

1.2.5 Agrocampus Ouest

Agrocampus Ouest est implantée à Rennes dans des bâtiments construits en 1896 et classés en partie MH en 2013, qui ont fait l'objet de plusieurs campagnes de restauration. Outre l'architecture on remarque certains décors comme celui du hall d'honneur ou de la bibliothèque historique. L'établissement a fait dès 1988 le choix de déposer ses collections au Musée de Bretagne de Rennes, ce qui assure leur conservation mais est en partie ressenti comme une « soustraction » à laquelle il est remédié par des expositions temporaires et la mise en valeur in situ des éléments conservés, pour lesquels est prévue la création dans un bâtiment historique inoccupé d'un espace muséographique.

La bibliothèque patrimoniale est extrêmement riche et bien conservée dans des locaux au très beau décor de boiseries. Elle est riche de 30 000 volumes dont les plus anciens remontent au XVI^{ème} siècle, mais aussi de collections complètes de revues depuis le milieu du XVIII^{ème} siècle. Ce fonds est utilisé par des chercheurs et des historiens mais aussi par exemple pour documenter des reconnaissances d'AOC ... Une base bibliographique informatisée complète existe, déployée dans le système SUDOC³. Ce fonds est valorisé par des prêts pour expositions et des publications numériques.

1.2.6 Montpellier SupAgro

Issue d'un établissement d'enseignement agricole créé dans la Dombes en 1842, implantée depuis 1872 sur les hauteurs dominant Montpellier, l'école d'agriculture de Montpellier a très vite joué un rôle considérable dans la lutte contre le phylloxera, confirmant ainsi l'importance de sa place dans le domaine de la viticulture, et la pérennisant.

³ Le SUDOC (Système Universitaire de DOCUMENTation) est un catalogue collectif alimenté par l'ensemble des bibliothèques universitaires françaises et autres établissements documentaires utiles pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche. www.sudoc.abes.fr/

C'est sans doute ce qui a conduit Montpellier SupAgro à placer au premier rang de son patrimoine scientifique et technique ses domaines viticoles du Chapitre et de Vassal, sa vigne expérimentale et ses remarquables collections ampélographiques, ainsi qu'un arboretum constitué dès la fin du XIX^e siècle. Ces éléments, clairement patrimoniaux mais échappant à la mission par leur nature spécifique, pourraient faire l'objet d'une intéressante mission d'étude en soi.

L'école détient une importante bibliothèque (le fonds ancien comporte 25 000 pièces), des archives, un herbier constitué au XIX^e siècle, et de nombreux objets scientifiques (réfractomètres, appareils de mesure...), de l'outillage agricole, des modèles réduits et maquettes de machines agricoles (alambics, pressoirs...), présentés dans des vitrines accessibles au personnel, mais pas au public.

Enfin, legs de l'histoire, l'école conserve d'autres éléments plus classiquement patrimoniaux comme les bâtiments d'origine, une des dernières glaciers de France, le bel amphithéâtre Viala, divers éléments de décor peint, une collection de sculptures (bustes, plaques, monument Foëx, cosmographe Ouviaère ...), des meubles et oeuvres d'art (aquarelles et tableaux).

Le service "Patrimoine & Architecture" de l'école a été désigné comme interlocuteur de la mission ; chargé d'une fonction de coordination, il n'est cependant pas directement en charge de la conservation des éléments patrimoniaux, opérée au niveau des Unités d'enseignement, ni, a fortiori, de leur valorisation. Cela peut expliquer les difficultés rencontrées pour répondre aux demandes documentaires de la mission. Il est permis d'espérer que les contacts pris avec la mission PATSTEC pourront conduire Montpellier AgroSup à s'inscrire dans une dynamique de valorisation patrimoniale.

1.2.7 Ecole Nationale vétérinaire de Toulouse

Fondée à Toulouse en 1828 sur le site de Matabiau, l'Ecole nationale vétérinaire a déménagé sur le site de Lardenne en 1964. La destruction ultérieure des anciens locaux de l'école a entraîné la disparition de locaux et installations remarquables au plan scientifique et technique dont la mémoire est cependant conservée par des maquettes et photographies

Plus récemment un important effort a été fait pour regrouper les ouvrages, documents, instruments scientifiques anciens et collections d'anatomie au sein d'une part du service de documentation et du « musée » d'anatomie d'autre part.

Outre une collection d'ouvrages et documents anciens particulièrement riche et conservée dans des conditions qui mériteraient sans doute d'être améliorées, les éléments les plus remarquables sont : un cheval complet parmi les 49 modèles d'anatomie classique du Docteur Auzoux, 23 moulages de dissection de tête de cheval (Pr Montané), les instruments remarquables créés par les professeurs de physiologie Chaveau et Laulanié, la collection Neuman de lames microscopiques pour l'enseignement de la parasitologie, un ensemble d'instruments de physique et les collections issues du muséum d'histoire naturel de l'ancienne école en anatomie (squelette) et tératologie.

Le classement de certains de ces objets est proposé par la DRAC (pièces de la manufacture Auzoux).

L'existence d'un personnel dédié (2 personnes) constitue un atout qui mérite d'être pérennisé, conforté et valorisé.. L'inventaire de ces collections a été très activement réalisé, notamment à partir de travaux de thèse d'exercice vétérinaire et partiellement rendu public en 2016 dans l'ouvrage collectif "Patrimoines scientifiques", publié par l'Université Toulouse Midi-Pyrénées.

L'ouverture au public est essentiellement réalisée au cours de manifestations telles que « la nuit des musées » et la « nuit du patrimoine ».

Un large partenariat est activement mis en œuvre dans le cadre notamment de l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (inventaire collectif, mécénat, ..) mais aussi avec la BNF, dans le cadre de Gallica.

Sans être inscrit à ce jour dans le projet d'établissement, la conservation et la valorisation du patrimoine scientifique et technique ancien est une réelle préoccupation de l'école.

DEUXIÈME PARTIE : DES COLLECTIONS PUBLIQUES QUI S'IGNORENT ?

Les missions fondamentales des responsables de collections publiques sont celles de conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections. Même si elles ne sont pas protégées par l'appellation « musée de France », au sens du Code du patrimoine, les collections conservées dans les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'Agriculture font bien partie de leur domaine public et présentent incontestablement un intérêt patrimonial. En outre, elles sont toutes, plus ou moins, placées sous la responsabilité de personnes dédiées à leur conservation. Pour ces trois raisons, elles s'apparentent à des collections de musée même si elles n'en présentent pas toutes les caractéristiques.

La mission a pu observer que les quatre missions fondamentales de la gestion de collections publiques sont globalement mises en œuvre mais à des degrés divers et avec des moyens et des compétences extrêmement divers.

2.1 Conservation physique des collections

Les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'agriculture conservent des milliers de biens culturels de nature variée, œuvres d'art, livres rares, matériel scientifique, pièces anatomiques, collections ostéologiques, herbiers, modèles réduits de machines agricoles, artefacts pédagogiques, etc...

Si l'on met à part les livres et collections de périodiques placés sous la responsabilité de bibliothécaires ou de documentalistes et relativement bien suivis, les autres biens culturels sont conservés dans des conditions elles aussi très variées, selon leur nature et selon les établissements.

D'une manière générale, la mission a pu constater l'attention porté par chaque établissement à ce patrimoine ; cependant, l'application des normes internationales en matière d'exposition, d'éclairage, de climat, de sécurité dans la présentation reste loin d'être satisfaisante.

Les problèmes les plus importants soulevés sont ceux liés à une exposition trop souvent permanente de biens fragiles à la lumière et ceux liés aux variations climatiques et hygrométriques que la mission a pu constater à peu près partout, à l'exception du musée Fragonard d'Alfort. En effet, de nombreux objets conservés dans les collections des établissements sont constitués de matériaux organiques très sensibles à une exposition à la lumière et à l'humidité ou, à l'inverse, à la sécheresse.

Dans de nombreux locaux visités où sont conservés ces collections, les objets sont présentés de façon permanente et la lumière naturelle ou artificielle y est trop importante. De même, la chaleur est rarement régulée et, sans que cela ait pu être vérifié, les variations de température doivent être importantes et sans doute trop rapides.

En conséquence, présentés dans des locaux inadaptés, ces collections vont irrémédiablement s'altérer, et à long terme disparaître.

2.2 Inventaire

Tout comme la conservation physique des collections varie considérablement d'un établissement à l'autre, avec des conditions de conservation globalement médiocres sans toutefois être catastrophiques, la prise en compte de ces collections dans un inventaire et dans une base de données documentaires est elle aussi très variée.

Elle peut aller de la constitution d'une base de données documentaires dont peut être extrait un inventaire informatisé, selon les normes recommandées par le Service des musées de France, comme au musée Fragonard à Alfort ou au « musée » du Vivant d'AgroParisTech, à pratiquement rien.

Les logiciels utilisés sont eux aussi divers, de Micro-musée, logiciel spécialisé dans la gestion des collections muséales, en passant par FileMaker Pro, initialement à vocation plus large mais adaptable à ce genre de mission, jusqu'à des logiciels « maison » difficilement utilisables en dehors de l'établissement qui les a conçus.

On constate l'absence d'harmonisation des normes d'inventaires – lorsque ceux-ci existent – ainsi que l'absence de normes pour la constitution des bases de données documentaires.

De même, les objets inventoriés ne sont pratiquement pas marqués, ce qui peut à terme compliquer la gestion et le récolement des collections. Il est vrai que la grande diversité des types d'objets conservés ne facilite pas l'utilisation d'outils communs et complètement adaptés.

2.3 Restauration

La restauration des biens conservés se pose avec moins d'acuité que leur conservation sur le long terme. Les pièces rares, comme celles issues des ateliers du docteur Auzoux, sont celles dont la restauration pose le plus de problèmes en raison de leur fragilité constitutive et des manipulations dont elles ont été l'objet au cours des années. Souvent déformées, elles nécessitent des restaurations minutieuses qui doivent être exécutées par des professionnels confirmés. Mais les responsables scientifiques de ces pièces ont conscience de leur grand intérêt patrimonial et semblent s'entourer des avis et conseils préalables des services spécialisés du ministère de la culture et de la communication.

Pour les collections ostéologiques et les autres naturalia, la restauration semble se faire en interne mais sans que des protocoles normatifs et détaillés soient suivis (rapports de restauration, états avant, pendant et après restauration, descriptif des produits utilisés, campagnes photographiques...).

Sans être spécialistes de la conservation-restauration des pièces anatomiques, la mission a pu constater à plusieurs reprises des conditionnements arrivés en bout de course, notamment pour les collections de tératologie souvent constituées au XIXe siècle ou au début du XXe, qui vont nécessiter des opérations de remplacement des bocaux et des liquides de conservation sur le plus long terme.

D'une manière générale, il manque aux restaurations effectuées sur les collections des établissements visités par la mission une approche méthodologique et une vraie réflexion sur les priorités à dégager, à l'exception du « musée » du Vivant d'AgroParisTech qui a

fait appel en 2015 à une étudiante en master 2 de conservation préventive de l'Institut national du patrimoine.

2.4 Etude

L'étude des collections et des objets patrimoniaux conservés dans les établissements visités ne relève pas de l'appréciation des membres de la mission dont ce n'est pas la spécialité. Il semble que ces collections sont bien connues et étudiées par leurs responsables scientifiques dont la plupart sont des professionnels hautement spécialisés dans ces domaines.

Il serait, cependant, utile que l'histoire de la constitution des collections, de leur utilisation et de leur conservation jusqu'à nos jours soit mieux étudiée, en lien avec l'histoire des institutions dont elles relèvent.

Les déménagements successifs de la plupart des établissements, à l'exception de l'école vétérinaire d'Alfort encore sur son site d'origine, rendent ces études sans doute plus difficiles à réaliser, principalement en raison de la perte des archives, abandonnées ou jetés au moment des déménagements, et de la perte de la mémoire de ces institutions.

2.5 Enrichissement

Jusqu'à présent les collections des établissements n'ont pas fait l'objet d'une véritable réflexion pour une politique d'acquisitions, avec des axes clairement identifiés. C'est le hasard qui préside aux accroissements éventuels et à l'entrée de nouveaux objets. Bien souvent, c'est l'obsolescence des matériels qui est la raison de leur mise au rebut, dans un premier temps, puis, lorsqu'ils ont subsisté, de leur mise en réserve suivie, éventuellement, de leur redécouverte, de leur étude et de leur présentation.

Même le musée Fragonard de l'école nationale vétérinaire d'Alfort qui a reçu l'appellation musée de France au sens du Code du patrimoine, n'a pas défini de politique d'acquisitions et reçoit des dons d'objets ou d'ensembles d'objets qui n'ont pas forcément vocation à entrer tous dans les collections.

Le « musée » du Vivant d'AgroParisTech est sans doute celui qui a lancé une vraie réflexion sur sa constitution et son développement mais sans qu'une politique d'enrichissement soit véritablement perceptible. En outre, les collections récemment entrées s'apparentent davantage à celles de bibliothèques ou d'archives qu'à celles d'un musée de France.

Il manque donc d'une manière globale un travail approfondi d'état des lieux pour chaque établissement, préalable à une éventuelle politique d'enrichissement.

Plus généralement, la mission a constaté une grande hétérogénéité des pratiques dans la gestion des collections alors qu'elles relèvent toutes en majeure partie du Patrimoine Scientifique Technique et Naturel (PSTN).

TROISIEME PARTIE : PROPOSITIONS POUR LES COLLECTIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE

3.1 Encourager et valoriser les initiatives locales

Il convient de prendre en compte le fait que ce qui a été fait jusqu'ici l'a été localement, sans répondre à aucune invitation ou injonction venue de l'administration centrale, et donc d'encourager ces initiatives à l'échelle des établissements – par des mesures prises au sein de chacun d'entre eux mais qui doivent être soutenues, voire suggérées au niveau national.

3.1.1 Assurer la continuité de la conservation des ouvrages anciens et précieux des bibliothèques

Recommandation 1 : Conforter l'attention portée par les bibliothèques à leurs fonds anciens, rares et précieux

Bien qu'elles soient mentionnées dans la lettre de mission, les collections des bibliothèques ont moins retenu l'attention des membres de la mission que les objets, sauf à l'occasion de beaux moments de délectation bibliophilique devant les trésors qui leur furent présentés. La raison en est que les bibliothèques des écoles vétérinaires ou agronomiques, comme toute bibliothèque, sont gérées par des personnels aptes à identifier les ouvrages et documents de grande valeur, et disposent en général de locaux et de quelques moyens pour les conserver. Même si la situation n'est pas toujours idéale, les ouvrages à conserver sont identifiés, et la notion de « grande réserve » protège les ouvrages anciens et précieux, notamment en les excluant de la consultation ordinaire.

Liées aux réseaux des bibliothèques universitaires, les bibliothèques des établissements de l'ESA participent à la politique traditionnelle d'échanges de collections anciennes visant à éviter que les mêmes séries de revues soient conservées de façon fragmentaire en divers lieux, politique qui peut déboucher sur des destructions en cas de multiplicité des doublons.

L'affirmation de l'intérêt de conserver les ouvrages anciens, et ici ou là une incitation aux bibliothécaires à y être plus attentifs, ainsi que leur prise en compte dans ce qui est proposé ci-dessous (3-1-3) concernant les projets et contrats d'établissements, apparaît devoir suffire.

3.1.2 Inventorier les collections d'objets

Recommandation 2 : Créer dans chaque établissement un inventaire spécifique des biens patrimoniaux et le confier à un responsable unique

Le Code général de la propriété de la personne publique⁴ précise, dans son article L2112-1, premier alinéa, que : « *Sans préjudice des dispositions applicables en matière de protection des biens culturels, font partie du domaine public mobilier de la personne publique propriétaire les biens présentant un intérêt public du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de la science ou de la technique, notamment...* ».

Ainsi, outre les biens culturels énumérés après le « notamment » qui renvoie à l'article L111-1 du Code du patrimoine, le Code général de la propriété de la personne publique prend en compte les autres biens culturels conservés par toute personne publique et précise que ces biens culturels font partie de son domaine public.

Cette affectation légale au domaine public a pour conséquence de rendre les objets concernés incessibles, inaliénables et imprescriptibles, et de s'opposer à toute atteinte physique ou destruction – sauf décision explicite de déclassement ou de réforme.

La mission recommande de lister dans un inventaire spécifique à chaque établissement, créé par son conseil d'administration, les objets présentant cet intérêt, qui seront ainsi identifiés et protégés. Ces inventaires spécifiques existent souvent déjà pour tout ou partie des collections considérées comme patrimoniales.

La mise en place d'un inventaire spécifique a pour corollaire la désignation d'un responsable de la conservation, qui reçoit cette mission spécifique du chef d'établissement, responsable éminent des collections.

Un tel inventaire constitue l'élément de base d'une gestion unifiée des collections patrimoniales par le responsable qui en assure la tenue et doit être partie prenante des décisions qui concernent chaque pièce, qu'il s'agisse de les déplacer, de les restaurer, de les étudier dans le cadre d'une recherche en employant des techniques plus ou moins invasives ou destructrices, de les utiliser pour illustrer un enseignement, de les exposer ou de les prêter, voire de les déclasser.

Dès lors qu'il existe, les objets qui y figurent ne sont plus sous la responsabilité des divers services ou unités de recherche ou d'enseignement qui peuvent les détenir ou les conserver dans leurs locaux, qu'ils en constituent un décor mémoriel ou soient rangés auprès d'objets d'usage plus courant.

Selon les situations locales, il conviendra de mettre en place un dispositif léger assurant que le responsable n'agit pas sans discernement – par exemple en désignant deux référents – ou plus - choisis parmi les scientifiques les plus éminents, en activité ou honoraires.

⁴Le code général de la propriété des personnes publiques regroupe les dispositions législatives et réglementaires relatives aux biens appartenant aux personnes publiques. Ce code a été créé par l'ordonnance 2006-460 du 21 avril 2006. <https://www.legifrance.gouv.fr>

3.1.3 Légitimer une action patrimoniale

Recommandation 3 : Définir et inscrire un volet patrimonial dans les projets d'établissement et les contrats d'objectif et de performance.

La conjonction d'un intérêt de la direction d'un établissement et de la disponibilité de bonnes volontés doit trouver une traduction qui l'inscrive parmi les autres priorités de l'institution, et valorise les actions menées.

La prise en compte de la conservation, de la restauration, de l'étude, de l'enrichissement et de la valorisation des collections dans le projet d'établissement et dans le contrat d'objectifs et de performance constitue un préalable nécessaire à la reconnaissance du sujet comme autre chose que la seule initiative de quelques enseignants-chercheurs et/ou d'un directeur. Les actions proposées devront avoir été examinées en conseil scientifique.

L'inscription d'un volet « patrimoine » dans les projets d'établissement futurs pourrait ainsi être envisagée.

Une distinction sera probablement à faire entre ce qui relève de la mémoire d'établissement et du patrimoine d'intérêt historique plus général, et une réflexion à conduire sur les critères qui doivent conduire à « patrimonialiser » un objet dans l'une ou l'autre catégorie – le fait d'avoir perdu son usage par vétusté ne pouvant pas être un critère suffisant.

Des actions de diffusion devront également être prévues, en tout premier lieu à destination des personnels, enseignants ou non, des établissements, et des étudiants parmi lesquels certains établissements comme Alfort trouvent même des bénévoles enthousiastes.

Cette inscription rendra plus facile, au moins dans son principe, l'affectation de quelques moyens matériels.

3.1.4 Définir un métier

Recommandation 4 : Intégrer la fonction de conservation au Répertoire des métiers du Ministère de l'agriculture et aux fiches métiers des branches d'activité professionnelles des corps de formation et de recherche. Encourager et approfondir la formation des responsables actuels.

Identifier du temps homme dédié suppose de créer une fiche métier constituant une reconnaissance et pérennisation de la fonction de responsable des collections.

S'il partagent à l'évidence engagement personnel et motivation, les personnels chargés des collections, ou des objets, scientifiques et techniques anciens des établissements de l'enseignement supérieur agricole relèvent de statuts, voire de situations des plus variés,

en termes de positionnement comme de pérennité. Il y a là une fragilité qui constitue un risque pour la préservation des collections et un frein pour leur valorisation.

De fait, ce type de métier existe dans le répertoire interministériel des métiers de l'Etat (RIME, nouvelle édition en 2017), inscrit dans le domaine fonctionnel "culture et patrimoine" qui regroupe "les emplois qui contribuent à la sauvegarde, la protection, la mise en valeur du patrimoine culturel dans toutes ses composantes (...)." (p. 405).

Ainsi la fiche de l'emploi référence FP2CUL07 : "*Responsable d'un service ou d'un fonds patrimonial*", décrit-elle un métier dont l'activité consiste à "*déterminer la politique d'un service ou d'un fonds patrimonial et en assurer la direction scientifique, culturelle et administrative.*" Parmi les exemples donnés figure " le responsable de collections scientifiques muséales", au titre des ministères de l'Education- Enseignement supérieur - Recherche.

De même, la fiche FP2CUL08 précise les contours du métier de "*chargé(e) de collections ou de fonds patrimoniaux*", qui assure "*l'enrichissement, la gestion, l'analyse et la valorisation de fonds et collections (...) ou participe à ces missions.*"

En intégrant explicitement ces deux activités dans son propre *Répertoire des métiers*, composé par l'Observatoire des métiers et des missions (OMM), le ministère de l'agriculture fournirait aux établissements un cadre théorique bienvenu , contribuant à la fois à préciser les fonctions et à nourrir les offres de postes dans ce domaine.

La DGER pourrait en outre intégrer la fonction conservation aux fiches métier des branches d'activité professionnelle (BAP) des corps de formation et de recherche.

3.1.5 Reconnaître et aider concrètement les acteurs

Il serait possible, sans attendre la création d'un statut, d'organiser avec l'aide de la Direction générale des patrimoines du ministère de la culture, l'Institut national du patrimoine (INP) et l'Ecole du Louvre - voire avec l'Office de Coopération et d'Information Muséale (OCIM) – des formations à destination des responsables des collections patrimoniales des établissements centrées sur la conservation préventive et la gestion de collections.

De même pourrait être organisée une session spécifique sur la rédaction d'un projet scientifique et culturel adapté à chaque établissement et à la variété des collections conservées.

3.2 Constituer un réseau et nouer des partenariats à l'échelon national

3.2.1 Une structure nationale

Recommandation 5 : Faire du Musée Fragonard un point de référence national, appuyé sur un comité scientifique ad hoc.

Sans vouloir créer de superstructures - déjà nombreuses- on peut suggérer que soit mis en place un point de référence et d'animation au sein du Ministère chargé de l'agriculture et qu'il puisse s'appuyer sur une instance collégiale se réunissant une ou deux fois par an pour identifier et mutualiser les ressources de compétences et les meilleures pratiques en matière de conservation préventive et d'inventaire.

Etant la structure de conservation et de valorisation la plus établie et la plus reconnue, le Musée Fragonard de l'ENV d'Alfort aurait probablement vocation à jouer ce rôle de point focal comme il le fait déjà dans une certaine mesure ponctuellement à la demande des uns ou des autres. Cela suppose que son responsable puisse être déchargé de toute mission d'enseignement et d'administration autre.

Concernant l'organe collégial plusieurs possibilités existent. La préférence de la mission va à l'entourer d'un comité scientifique, présidé par le DGER ou son représentant, intégrant des représentants de PATSTEC, de RECOLNAT, ainsi que des Comités d'Histoire des ministères chargés de l'Enseignement agricole et de la Culture.

L'harmonisation des vocabulaires descriptifs pourrait constituer une première mission du réseau, qui pourrait ensuite aider par ses travaux chaque établissement à distinguer les collections d'intérêt patrimonial de celles qui illustrent l'histoire de l'établissement .

Il serait enfin très utile aux équipes actuellement impliquées auprès des collections de bénéficier des résultats d'une réflexion globale sur les logiciels de gestion et d'inventaire des collections patrimoniales en lien avec les équipes de PATSTEC et celles de RECOLNAT pour essayer de trouver l'outil le plus adapté à ces collections.

Pourrait être également interrogé sur ce sujet le service des collections de l'université de Montpellier dont la nature des biens culturels conservés s'apparente à celle très variée de ceux des écoles du ministère de l'Agriculture et qui a développé un outil à partir du logiciel en libre accès JOOMLA, accompagné du module COLLECTOR. Le conseil d'historiens de l'agriculture et de conservateurs spécialisés des différents types de collections pourrait également être sollicité à cet effet afin d'établir notamment des priorités en matière de recensement, de conservation préventive et de restaurations.

Un autre rôle du point focal sera celui d'interface et de facilitateur des contacts avec les réseaux nationaux du patrimoine scientifique.

3.2.2 Des partenariats nationaux à nouer

Recommandation 6 : Inscrire l'action des établissements dans les réseaux nationaux du patrimoine scientifique (PATSTEC, RECOLNAT, OCIM Musées de France ...)

La conservation du patrimoine scientifique et technique de l'enseignement supérieur fait l'objet d'initiatives locales, à l'échelon des COMUE, qui offrent des opportunités, mais aussi d'une politique nationale conduite notamment par les deux musées nationaux scientifiques de référence : le Musée National des Arts et métiers, et le Muséum National d' Histoire Naturelle.

En 2003, le ministère de la recherche a chargé le directeur du Musée des arts et métiers d'une mission nationale de sauvegarde et de valorisation du patrimoine scientifique et technique contemporain des 60 dernières années, devenue le programme PATSTEC toujours hébergé par ce musée, qui constitue progressivement une banque de donnée des traces matérielles et immatérielles de la recherche : instruments, documents et savoir-faire.

Le Muséum quant à lui porte « RECOLNAT », réseau national des collections naturalistes, infrastructure nationale qui regroupe de nombreux partenaires et en particulier des universités ; il procède à la numérisation des collections botaniques, zoologiques et paléontologiques et pourrait procurer une assistance méthodologique.

L'OCIM (Office de coordination et d'information muséale) , implanté à l'Université de Bourgogne, assure pour le compte du Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche une mission nationale pour les musées scientifiques et techniques et constitue un centre de ressources en matière de compétences muséographiques. Il a été chargé de constituer une plate-forme d'échanges entre les universités sur leur action en matière de culture scientifique et technique qui comportait un volet consacré aux collections.

Le Ministère de la Culture, enfin, a notamment pour mission d'une part de protéger par le classement ou l'inscription au titre des monuments historiques des ensembles exceptionnels, d'autre part de labelliser les « musées de France », et plus généralement de soutenir les collections publiques et leurs gestionnaires, et porte également le Service Interministériel des Archives de France. Tous ces services ont pour mission de mettre en application le Code du patrimoine, dont les dispositions définissent la nature et le régime applicable aux monuments, aux musées et aux archives, vis-à-vis desquelles les collections de l'ESA, comme d'une manière générale les patrimoines universitaires, sont dans une position qui mériterait d'être mieux définie mais qui ne présente pas de difficulté particulière – sauf en ce qui concerne le "Musée du Vivant".

Le rapprochement avec ces divers réseaux permettrait en particulier aux écoles de l'enseignement supérieur agricole de s'associer davantage – certaines le font déjà – aux opérations nationales de diffusion telles que la fête de la science ou les journées du patrimoine, et aux collections d'être en tant que de besoin associées à des expositions par des prêts qui présentent souvent l'avantage de permettre le financement de restaurations par les emprunteurs.

3.2.3 Le cas particulier du Musée du vivant

Recommandation 7 : Renforcer et formaliser le projet scientifique et culturel du « Musée du Vivant » ; donner au fonds d'histoire de l'écologie un statut conforme à sa réalité.

Ce dernier présente en effet la particularité rare pour un service d'un établissement public national d'« emprunter » l'appellation de musée puisqu'il n'a pas été reconnu comme « Musée de France », label qu'il aurait d'ailleurs relativement peu de chances d'obtenir surtout sous une appellation qui ne correspond pas à son contenu qui mêle les souvenirs de l'histoire de l'institution « Agro » et les fameux fonds remis par des personnalités et un parti écologistes.

Dire cela n'est évidemment pas nier l'importance et l'intérêt d'une collection qui doit beaucoup à l'engagement de son conservateur M Gervereau, et bénéficie d'actions de diffusion diversifiées (expositions, publications, expositions électroniques) dont beaucoup de musées reconnus pourraient s'inspirer.

L'ensemble de fonds « écologistes » constitue probablement la part la plus intéressante du « musée » ; il se compose d'objets de valeur strictement documentaire et d'archives papier, inséparables les uns des autres selon le conservateur même si d'une manière générale les fonds de documents et d'objets relatifs à un même donateur sont séparés selon la nature des objets dans les collections publiques.

On peut légitimement se demander si au-delà du label il s'agit bien d'un « musée » ou plutôt d'un fonds d'archives et de documents ; la protection de cet ensemble mérite en tout état de cause d'être assurée à travers un projet scientifique et culturel formalisé et reconnu, et de voir son statut juridique stabilisé : à l'exception de celles du parti Les Verts, la plupart des documents d'archives, par exemple, résultent de simples dons manuels, susceptibles d'être contestés par des héritiers ou ayant droit ...

La direction d'AgroParisTech ne remet pas en cause sa vocation à conserver cette collection en laquelle elle voit un facteur de rayonnement.

Il lui appartient de mobiliser les compétences nécessaires en écologie et en histoire de l'écologie, en histoire des sciences et en histoire des idées pour pouvoir évaluer la réalité de l'intérêt historique des documents et objets concernés et les gérer conformément aux règles de l'archivistique ce qui suppose également l'appui des services d'archives.

L'école se donnerait ainsi les moyens de résoudre la question de la relocalisation du « musée du vivant », qui aujourd'hui n'a pas d'emplacement prévu dans le programme des nouvelles implantations. Dès lors pourrait se poser la question d'un dépôt ou d'un transfert de propriété au Service d'Archives des Yvelines ou aux Archives Nationales, qui verrait les fonds gagner les réserves de Versailles ou de Pierrefitte, selon que l'on souhaitera privilégier la proximité géographique ou le rapprochement entre les archives de l'écologie et d'autres archives témoignant de la vie politique nationale.

L'hypothèse du dépôt, qui conserverait à l' école le contrôle de sa collection tout en assurant sa conservation et sa mise à disposition des chercheurs dans les conditions propres aux archives, mériterait d'être examinée, sans préjugé, à l'occasion d'un dialogue auquel les Archives nationales comme les archives départementales se prêteront volontiers.

Sauf opposition des responsables de l'établissement, il pourrait alors être envisagé de procéder au classement de ces fonds - ou d'une partie d'entre eux - comme « archives historiques », statut qui, comme celui de monument historique, place les objets concernés sous le contrôle scientifique et technique de l'administration compétente.

Dans tous les cas des conventions de régularisation devront être passées avec les donateurs ou leurs héritiers, conformément à ce qui est d'usage pour les archives privées.

Resterait alors à trancher la question de l'appellation du « Musée du Vivant », et de la capacité de ses collections d'objets à justifier une labellisation comme Musée de France – à moins qu'une solution permettant d'en sauvegarder l'unité ne soit trouvée dans l'inscription de l'ensemble des collections autres que naturalistes comme « objets d'archives ».

CONCLUSION

Au terme de ce voyage dans la mémoire d'institutions enracinées dans une longue histoire, la mission espère avoir éclairé et cartographié le « paysage » des collections de l'enseignement supérieur agricole. L'intérêt de sa conservation, dont l'intuition a inspiré le lancement de la mission, est indéniable au regard de ce qu'il peut apporter à l'histoire des sciences et de l'enseignement comme à l'identité et au rayonnement des établissements. L'engagement des directeurs et des personnels – y compris bénévoles – doit être salué et ne pourra être mieux récompensé que par une prise en compte effective de leur action dans les missions des établissements.

La mission a pour cela tracé par ses recommandations le cadre d'un système léger, mais suffisamment robuste et complet pour porter dans la durée une action continue et pertinente. Celle-ci ne s'engagera effectivement que si le Ministère de l'Agriculture prend la décision politique d'y affecter un minimum de moyens.

L'un des enjeux est de porter ces collections publiques vers le public, et à cet égard l'organisation d'ici trois à cinq ans d'une **exposition nationale des « Trésors des Grandes Ecoles de l'Agriculture »** dans les beaux espaces d'exposition qui existeront à Alfort pourrait à la fois donner au réseau constitué un objectif fédérateur, et démontrer avec éclat leur capacité à contribuer au rayonnement des établissements qui les abritent (recommandation N°8).

Signature des auteurs

ANNEXES



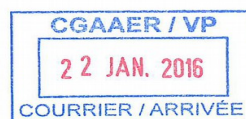
Annexe 1 : Lettre de mission



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

LE MINISTRE,
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Ref: 2016-093



MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

LA MINISTRE

Paris, le 20 JAN. 2016

Monsieur le Vice-Président du Conseil
Général, de l'Alimentation, de
l'Agriculture et des Espaces Ruraux
251 rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

Objet : lettre de mission relative au patrimoine scientifique et technique ancien des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage

Certains établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire ou de paysage sont issus d'institutions qui trouvent leurs origines au XVIII^e ou au XIX^e siècle :

- VetAgroSup, héritière notamment de l'École royale vétérinaire de Lyon, doyenne des écoles vétérinaires du monde, fondée par Claude Bourgelat, écuyer du roi, en 1762 ;
- l'École nationale vétérinaire d'Alfort, issue de l'École royale vétérinaire d'Alfort créée par Claude Bourgelat en 1766, qui sera rejointe en 1828 par l'École vétérinaire de Toulouse ;
- AgroParisTech, issu d'une généalogie complexe d'écoles qui ont succédé à l'Institut royal agronomique de Grignon créé en 1826 sous Charles X, à l'Institut national agronomique créé en 1848 sous la II^e République, ainsi que l'École royale forestière créée à Nancy en 1824 ;
- Montpellier SupAgro, dont l'origine est l'école régionale d'agriculture créée en 1842 par l'agronome Césaire Nivière à Montluel dans l'Ain, refondée ensuite à travers l'École nationale supérieure d'agronomie de Montpellier ;
- AgroCampusOuest, qui via l'École nationale supérieure d'agronomie de Rennes, est le descendant de l'école régionale d'agriculture, fondée par l'agronome Jules Rieffel en 1849 ;
- l'École nationale supérieure de paysage de Versailles, ouverte en 1874 sous la forme de l'École nationale d'horticulture, à l'initiative du député Pierre Joigneaux et de l'agronome Auguste Hardy avec pour terrain d'application le Potager du roi.

.../...

Ces établissements ont hérité d'un patrimoine constitué de collections d'ouvrages scientifiques (« fonds anciens » des bibliothèques), de pièces anatomiques, de collections d'histoire naturelle, d'échantillons de tissus et de minéraux, d'instruments scientifiques, de mobiliers...qui présentent un intérêt du point de vue de l'histoire des sciences naturelles, de l'agronomie, de la médecine et des techniques.

Ce patrimoine peut participer à la promotion et au rayonnement des établissements dans leur territoire et au-delà.

De nombreuses initiatives de sauvegarde et de valorisation ont été prises : rassemblement de collections au sein de musées, création du Musée Fragonard à Maisons-Alfort reconnu Musée de France, création du Musée du vivant, dans le château de Grignon s'intéressant à l'histoire longue de l'écologie, mais aussi numérisation de fonds anciens provenant de l'École vétérinaire de Lyon ou restauration de la collection de 360 modèles de pommes et fruits divers en plâtre polychromes issue de l'École d'agriculture de Rennes.

Ces initiatives ne se concrétiseraient pas sans le soutien des collectivités territoriales, notamment de province, et le concours de mécènes. Cependant, ces fonds d'archives et de bibliothèque, ainsi que les collections, restent dans une situation précaire du point de vue de la conservation et sont peu accessibles et mal valorisés, que ce soit auprès des chercheurs ou du public. Par ailleurs, ces initiatives et études souffrent d'un manque de coordination et de visibilité nationale.

Ce constat est particulièrement vrai en Ile-de-France, où la vétusté des bâtiments d'AgroParisTech, de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles et de l'École nationale vétérinaire d'Alfort ne leur permet pas d'assurer la conservation de l'intégralité de leur patrimoine dans des conditions satisfaisantes. Le déménagement des sites franciliens d'AgroParisTech à Saclay et la rénovation d'envergure du campus de l'école vétérinaire requièrent des choix en matière de conservation et de valorisation.

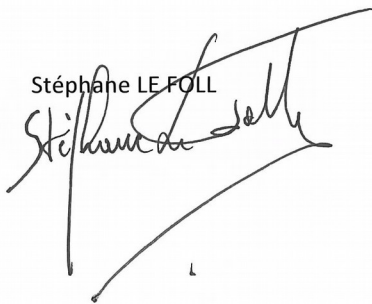
S'agissant d'AgroParisTech, dont les sites historiques du Quartier Latin et de Grignon ont vocation à être vendus, la valorisation des collections représente un enjeu important.

Aussi, nous souhaitons vous confier une mission conjointe avec l'Inspection Générale des Affaires Culturelles sur le patrimoine scientifique et technique ancien des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage. Vous jetterez les bases d'un inventaire en caractérisant ce patrimoine, et identifierez les collections en péril. Vous dresserez un état des lieux des compétences dont disposent les établissements et des réseaux de conseil et d'expertise, sur lesquels ils peuvent s'appuyer. Vous évalueriez l'intérêt des initiatives régionales, associatives ou privées pour faciliter la conservation et la numérisation ou la constitution de musées scientifiques et techniques, auxquels les écoles pourraient être associées.

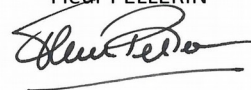
.../...

Pour les collections en péril et les collections des établissements franciliens, vous proposerez un plan d'action à mettre en œuvre par ces établissements, mais aussi dans un esprit de mutualisation entre les établissements. En effet, des actions pourraient être conduites en commun, comme des réserves mutualisées ou le partage de compétences et de bonnes pratiques en matière de conservation.

Stéphane LE FOLL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Le Foll', written over the printed name. The signature is stylized with a large, sweeping flourish at the end.

Fleur PELLERIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fleur Pellerin', written over the printed name. The signature is stylized with a large, sweeping flourish at the end.

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées et consultées

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
Valérie BADUEL	DGER	D-G adjointe	
Jérôme COPPALE	"	ss-dir. Ens. sup	
Vincent PIVETEAU	Ecole nat. sup. de paysage	Directeur	17/06/2016
Antoine JACOBSONH	"	Responsable du Potager du Roi	"
Patrick MOQUAY	"	Professeur, directeur LAREP	"
Bernadette BLANCHON	"	Maître de conférences, Archives	"
Chiara SANTINI	"	Ingénieure de recherche LAREP	"
Isabelle SAUVE	"	Documentaliste	"
Grégoire THOMAS	AgroCampus Ouest	Dir. gal	20/09/2016
Sylvain BAGARIE	"	S. - G	"
Armelle CARNET	"	Mission d'appui au pilotage	"
Sophie LEVERT	"	Responsable du service de documentation	"
Dominique POULAIN	"	Chargé de mission de conservation	"
Gilles TRYSTRAM	AgroParisTech	Directeur Général	22/09/2016
Pascale MARGOT-ROUGERIE		Directrice Générale Adjointe	
Christine JACQUEMIN	"	Secrétaire Générale	"
Laurent GERVEREAU	"	Conservateur général, dir. du musée du Vivant, documentation et du CIREN	"
Cécile BLATRIX	"	Directrice de l'UFR Gestion du Vivant et Stratégies Patrimoniales	"

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
Aurélie UTZERI	"	Resp. coll. Musée du vivant	"
David GASPAROTTO	"	Resp. centre doc. forestière, à Nancy	"
Anne-Sophie SIMON	"	SG Nancy	13/10/2013
Anne-Lucie WACK	MontpellierSupAgro	Directrice Générale	20/10/2016
Marie-Laure NAVAS	"	Dir. del. aux formations	"
Patricia LHARDIT	"	Architecte, chef du service Logistique & patrimoine	"
Christophe CLIPET	"	Dom. du Chapitre	"
M. CALMETTES	"	Dom. du Chapitre, maintenance	"
Hervé HANNIN	"	Dir IHEV	"
J-M BOURSIQUOT	"	Prof dept. biologie et écologie	"
Jana KÄNDLER	"	Resp. unité IHEV	"
Elise DELANDE	"	Fonds doc.	"
Christine ROUX	"	Fonds doc.	"
Paul ROBIN	"	arboretum	"
Jean-Louis PORREYE	"	Chef serv. Réseau pédago	"
Laurent BRUCKNER	"	INRA	"
Cécile MARSHALL	"	Coll. ampélographique Vassal	
Jeanne-Marie BONNET-GARIN	VetAgroSup	DG adjointe	27/10/2016
Jean-Marc DOLAIS	"	SG	"
Eliane MARIE	"	Ing. d'études, Musée	"
Bruno HAXHLER	"	IGSPV, Musée	"
Marie VIAU	"	Resp. de la bibliothèque	"

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
Marc GOGNY	ENV Alfort	Directeur	09/11/2106
Christophe DEGEURCE	"	Dir. adjoint, conservateur du musée Fragonard	"
Sandrine HAON	"	Conservatrice des bibliothèques de l'Etat	"
Isabelle CHMITELIN	ENV Toulouse	Directrice générale	21/02/ 2017
Frédérique BOUSQUET	"	Secrétaire général	"
Cécile MORZADEC	"	Resp. de la bibliothèque	"
Giovanni MOGICATO	"	Maître de conférences en anatomie, responsable du musée	"
Catherine CUENCA	Musée des arts et métiers,	Conservateur gal. du patrimoine Mission nationale PATSTEC	29/03/2017
Marc PIGNAL	Muséum national d'histoire naturelle	<i>Responsable du programme RECOLNAT</i>	27/04/2017
Egizio VALCESCHINI	INRA	Président du Comité d'histoire	11/05/2017
Lina SBEIH	"	Archiviste	"
Mathieu ANDRO	"	délégation à l'information scientifique et technique	"
Isabelle NEUSCHWANDER	IGAC	Inspectrice générale des affaires culturelles	Consultée
Samuel CORDIER	OCIM	Directeur	Consulté

Annexe 3 : Liste des sigles utilisés

AOC	Appellation d'origine contrôlée
BAP	Branche d'activité professionnelle
BNF	Bibliothèque nationale de France
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
COMUE	Communauté d'universités
DGER	Direction générale de l'enseignement et de la recherche
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
ENV	Ecole nationale vétérinaire
ESAP	Enseignement supérieur agricole public
ETP	Equivalent plein temps
IGAC	Inspection générale des affaires culturelles
INP	Institut français du patrimoine
LAREP	Laboratoire de recherche de l'Ecole du Paysage
MH	Monuments historiques
MNAM	Muséum national des arts et métiers
MNHN	Muséum national d'histoire naturelle
OCIM	Office de coopération et d'information muséale
OMM	Observatoire des métiers et des missions
PATSTEC	Mission nationale de sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain
PSTN	Patrimoine scientifique technique et naturel
RECOLNAT	Réseau de collections d'histoire naturelle
RIME	Répertoire interministériel des métiers de l'Etat
SUDOC	Service universitaire de documentation

Annexe 4 : Liste des textes de références

Code du patrimoine

Livre II, archives, partie législative

Article L211-1 :

Les archives sont l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité.

Article L211-4 :

Les archives publiques sont :

1° Les documents qui procèdent de l'activité de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et des autres personnes morales de droit public. Les actes et documents des assemblées parlementaires sont régis par l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires ;

2° Les documents qui procèdent de la gestion d'un service public ou de l'exercice d'une mission de service public par des personnes de droit privé ;

3° Les minutes et répertoires des officiers publics ou ministériels et les registres de conventions notariées de pacte civil de solidarité.

Article L211-5 :

Les archives privées sont l'ensemble des documents définis à l'article L. 211-1 qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L. 211-4.

Livre IV, musées, partie législative

Article L441-2 :

Les musées de France ont pour missions permanentes de :

- a) Conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections ;
- b) Rendre leurs collections accessibles au public le plus large ;
- c) Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ;
- d) Contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

Ils établissent un projet scientifique et culturel, qui précise la manière dont sont remplies ces missions. Le projet inclut un volet éducatif qui précise les activités et partenariats proposés aux établissements d'enseignement scolaire.

livre VI, Monuments Historiques, partie législative

Article L622-1 :

Les objets mobiliers, soit meubles proprement dits, soit immeubles par destination, dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique, un intérêt public peuvent être classés au titre des monuments historiques par décision de l'autorité administrative.

Les effets du classement prévus dans la présente section s'appliquent aux biens devenus meubles par suite de leur détachement d'immeubles classés en application de l'article L. 621-1, ainsi qu'aux immeubles par destination classés qui sont redevenus meubles.

Article L622-1-1 :

Un ensemble ou une collection d'objets mobiliers dont la conservation dans son intégrité et sa cohérence présente un intérêt public au point de vue de l'histoire, de l'art, de l'architecture, de l'archéologie, de l'ethnologie, de la science ou de la technique peut être classé au titre des monuments historiques comme ensemble historique mobilier par décision de l'autorité administrative, après avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture.

Cet ensemble ne peut être divisé ou aliéné par lot ou pièce sans autorisation de cette autorité.

Les effets du classement s'appliquent à chaque élément de l'ensemble historique mobilier classé et subsistent pour un élément s'il est dissocié de l'ensemble. Toutefois, lorsque l'élément dissocié ne bénéficie pas d'un classement en application de l'article L. 622-1, les effets du classement peuvent être levés pour cet élément par l'autorité administrative.

Article L622-1-2 :

Lorsque des objets mobiliers classés ou un ensemble historique mobilier classé sont attachés, par des liens historiques ou artistiques remarquables, à un immeuble classé et forment avec lui un ensemble d'une qualité et d'une cohérence dont la conservation dans son intégrité présente un intérêt public, ces objets mobiliers ou cet ensemble historique mobilier peuvent être grevés d'une servitude de maintien dans les lieux par décision de l'autorité administrative, après avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture et accord du propriétaire. Cette servitude peut être levée dans les mêmes conditions. En cas de refus de l'autorité administrative de lever la servitude, les sujétions anormales qui peuvent en résulter sont compensées par une indemnité. A défaut d'accord amiable, l'action en indemnité est portée devant le juge judiciaire.

Le déplacement de cet objet mobilier ou de tout ou partie de cet ensemble historique mobilier classé est subordonné à une autorisation de l'autorité administrative.

La servitude de maintien dans les lieux peut être prononcée en même temps que la décision de classement des objets mobiliers ou de l'ensemble historique mobilier, ou postérieurement à celle-ci.

Code général de la propriété de la personne publique

Partie législative, deuxième partie : gestion, livre 1er : biens relevant du domaine public

Chapitre II : Domaine public mobilier.

Article L2112-1 :

Sans préjudice des dispositions applicables en matière de protection des biens culturels, font partie du domaine public mobilier de la personne publique propriétaire les biens présentant un intérêt public du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de la science ou de la technique, notamment :

1° Un exemplaire identifié de chacun des documents dont le dépôt est prescrit aux fins de constitution d'une mémoire nationale par l'article L. 131-2 du code du patrimoine ;

2° Les archives publiques au sens de l'article L. 211-4 du code du patrimoine ;

3° Les archives issues de fonds privés entrées dans les collections publiques par acquisition à titre onéreux, don, dation ou legs ;

4° Les découvertes de caractère mobilier devenues ou demeurées propriété publique en application du chapitre 3 du titre II et du chapitre 1er du titre III du livre V du code du patrimoine ;

5° Les biens culturels maritimes de nature mobilière au sens du chapitre 2 du titre III du livre V du code du patrimoine ;

6° Les objets mobiliers classés ou inscrits au titre du chapitre 2 du titre II du livre VI du code du patrimoine ou situés dans un immeuble classé ou inscrit et concourant à la présentation au public de parties classées ou inscrites dudit immeuble ;

7° Les objets mobiliers autres que ceux mentionnés au 6° ci-dessus, présentant un intérêt historique ou artistique, devenus ou demeurés propriété publique en application de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat ;

8° Les collections des musées ;

9° Les oeuvres et objets d'art contemporain acquis par le Centre national des arts plastiques ainsi que les collections d'oeuvres et objets d'art inscrites sur les inventaires du Fonds national d'art contemporain dont le centre reçoit la garde ;

10° Les collections de documents anciens, rares ou précieux des bibliothèques ;

11° Les collections publiques relevant du Mobilier national et de la Manufacture nationale de Sèvres.

Annexe 5 : Bibliographie

- (Collectif) : Patrimoines scientifiques / Etude et recueil de l'héritage culturel des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des organismes de recherche membres de l'université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées ; Université fédérale Midi-Pyrénées, 2015 état des lieux , Investissements d'avenir ; 186 pages
- (L. BARRENECHEA) : Prodiges de la nature, les créations du docteur Auzoux (1797-1880), Collections de l'université de Montpellier, DRAC, 2017
- Ch. DEGUEURCE : Corps de papier ; l'anatomie en papier mâché du Docteur Auzoux, Didier Gaillard (photographies), Editions de la Martinière ; septembre 2012, 182 pages.
- (coordonné par René DOLIGE) : Grignon. De l'Institution royale ... à l'INA-PG. Deux siècles d'agronomie. Paris, Editagro, 1995. 333 p.
- Laurent GERVEREAU : D'après nature. Science et fantasmes depuis le XVI^e siècle. Paris, Editions Alternatives. 2007. 143 p.
- Jean-Paul LEGROS et Jean ARGELES : L'Odyssée des agronomes de Montpellier. 1848-1998 Fresque d'une Grande Ecole de la Méditerranée ouverte sur le monde. AgroMontpellier, 1997, 397 p.
- Anne-Laure SIVIGNON : Inventaire du patrimoine culturel de l'ENV de Toulouse : les objet scientifiques et techniques : mise en place d'une procédure d'inventaire : Perspectives de sauvegarde et mise en valeur, Thèse d'exercice vétérinaire, Open archive Toulouse archive ouverte (OATAO), 2011, 75 pages.
- Site RECOLNAT : recolnat.org et explore.recolnat.org
- PATSTECH : patstech.fr

ANNEXE 6 : Fiches descriptives synthétiques du patrimoine des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

1- AgroParisTech

L'établissement : AgroParisTech

localisation: 10 sites géographiques (Paris-Claude Bernard, Paris-Maine, Thiverval-Grignon, Massy, Nancy, Clermont-Ferrand, Montpellier, Kourou, Reims, ferme de grignon)

année de fondation : 1^{er} janvier 2007 où AgroParisTech rassemble l'INAP-G, l'ENGREF et l'ENSIA. Le Musée du Vivant, lui, est créé en 2005 à partir du rassemblement des collections patrimoniales

année d'installation sur le site actuel : différentes pour les sites, le plus ancien étant celui de Nancy (1824) puis celui de Thiverval-Grignon (1826)

Le patrimoine bâti :

- Site de Paris Claude Bernard

Périodes de construction des bâtiments : *3 ailes, construites en plusieurs phases*

- *aile Claude Bernard : 1883-1889 puis agrandissement 1912-1914*
- *aile Arbalète : 1925-1929*
- *aile Mouffetard : 3 étapes de construction 1932-1948*

Bâtiments remarquables protégés ou non au titre des Monuments Historiques, nature et étendue de la protection : *L'ensemble bénéficie d'une protection patrimoniale par la Ville de Paris, du fait de sa qualité architecturale remarquable : une partie de l'aile Claude Bernard, en briques et en pierres (caractéristique du style Louis XVIII-radical-socialiste), fut construite par l'architecte Léopold Hardy. C'est le lieu historique du premier « jardin des simples » à Paris, jardin botanique créé en 1578.*

Le cœur de l'îlot est inscrit sur la liste des espaces verts protégés, secteur de mise en valeur du végétal.

Eléments de décor remarquables protégés ou non :

- *ancienne bibliothèque*
- *panneaux décoratifs dans les amphithéâtres et salle Delage (salle du Conseil)*

- Site de Maine

Périodes de construction des bâtiments : *entre 1946 et 1952*

Bâtiments remarquables protégés ou non au titre des Monuments Historiques, nature et étendue de la protection : *bâtiments remarquables par leur architecture générale, leur composition et les détails de construction (extérieurs et intérieurs) mais qui ne bénéficient d'aucune protection particulière*

Eléments de décor remarquables protégés ou non : *sans objet*

- Site de Grignon - campus

Périodes de construction des bâtiments : *Entre 30 et 40 bâtiments sur le campus*

- *un bâti ancien qui se développe autour d'un château construit en 1636 (construction des bâtiments historiques entre 1636 et 1905)*
- *des constructions récentes (laboratoires de recherche, gymnase, résidences étudiantes) qui viennent compléter l'ensemble historique (dernière construction en 2008)*

Bâtiments remarquables protégés ou non au titre des Monuments Historiques, nature et étendue de la protection : *L'ensemble du campus, délimité par un mur d'enceinte en pierres, est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis le 5 juillet 1941 (existence sur le domaine d'un château du 17^e siècle, entouré de nombreux bâtiments historique, composé d'anciens communs pour certains). D'une emprise totale de 291 hectares, il se décompose en une zone naturelle et une zone bâtie.*

Le parc comprend des espaces boisés (133 hectares bénéficient d'une protection et sont soumis au régime forestier) et des terres agricoles. Cet espace naturel fait partie des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de la commune (ZNIEFF de type II).

Eléments de décor remarquables protégés ou non :

- Site de Grignon – cité résidentielle

Périodes de construction des bâtiments : *1930 et 1960 (pavillons et immeuble collectif)*

Bâtiments remarquables protégés ou non au titre des Monuments Historiques, nature et étendue de la protection : *sans objet*

Eléments de décor remarquables protégés ou non : *sans objet*

- Site de Grignon – ferme expérimentale

Périodes de construction des bâtiments : *une trentaine de bâtiments, construits entre 1850 et 1998*

Bâtiments remarquables protégés ou non au titre des Monuments Historiques, nature et étendue de la protection : *sans objet*

Eléments de décor remarquables protégés ou non : *sans objet*

- Site de Massy

Périodes de construction des bâtiments : *une quinzaine de bâtiments, construits entre 1960 et 2005*

Bâtiments remarquables protégés ou non au titre des Monuments Historiques, nature et étendue de la protection : *sans objet*

Eléments de décor remarquables protégés ou non : *sans objet*

- Site de Nancy

Périodes de construction des bâtiments : *une dizaine de bâtiments construits entre 1700 et 2000*

Bâtiments remarquables protégés ou non au titre des Monuments Historiques, nature et étendue de la protection : *le centre fait partie du secteur sauvegardé de la commune, dont le périmètre a été créé par arrêté du Ministre de l'Équipement et du Secrétaire d'État à la Culture en date du 22 juillet 1976. Il se développe autour d'un parc et bénéficie de plusieurs mesures de protection*

patrimoniale :

- *le cœur de l'îlot est un espace boisé classé*
- *le reste de la parcelle non bâtie est protégé au niveau des plantations et dispositions de jardins*
- *les façades sur la rue Girardet et les toitures sont inscrites au titre des monuments historiques, par arrêté du 29 avril 1944*
- *la galerie Daubrée, construite en 1896, est recensée comme un immeuble de qualité architecturale et protégée par le plan de sauvegarde et de mise en valeur*

Eléments de décor remarquables protégés ou non : *la fontaine de la cour du site est un mobilier urbain protégé, la grille d'entrée sur site est un élément remarquable qui mérite d'être souligné*

- Site de Clermont-Ferrand

Périodes de construction des bâtiments : 1995

Bâtiments remarquables protégés ou non au titre des Monuments Historiques, nature et étendue de la protection : *sans objet*

Eléments de décor remarquables protégés ou non : *sans objet*

- Site de Montpellier

Périodes de construction des bâtiments : 1982 avec une extension construite en 1994 (surélevée en 2005)

Bâtiments remarquables protégés ou non au titre des Monuments Historiques, nature et étendue de la protection : *sans objet*

Eléments de décor remarquables protégés ou non : *l'environnement du centre (plateau planté d'oliviers) apporte au site une valeur patrimoniale importante*

- Site de Kourou

Périodes de construction des bâtiments : 1988

Bâtiments remarquables protégés ou non au titre des Monuments Historiques, nature et étendue de la protection : *sans objet*

Eléments de décor remarquables protégés ou non : *charpente en bois, couvertures des bâtiments en bardeaux de bois, dôme de la bibliothèque*

Le patrimoine mobilier :

Consistance

Protections d'objets au titre des Monuments Historiques ou au titre des musées de France : Les collections sont inventoriées suivant les normes de la Direction des musées de France. Le Musée du Vivant a reçu des dépôts de l'Etat. Il est pôle associé environnement de la Bibliothèque nationale de France.

Collections patrimoniales constituées (avec catalogue ou liste complète) ou éléments de collections repérés :

- livres : 2 730 mètres linéaires et 104 cartons

- périodiques : 557 mètres linaires
- photographies : 28 220 items
- fonds d'archives, publiques ou privées : 474 mètres linéaires et 450 cartons
- objets scientifiques (instruments mobilier) : verrerie scientifique et instruments de mesure (410 items)
- artefacts pédagogiques : modèles pédagogiques (13 items) ; maquettes agricoles (400 items) ; planches pédagogiques (109 items) ; Géologie et Minéraux (5421 items) ; Xylothèque (7 000 items) / Total : 12 943
- œuvres et objets d'art, meubles meublants : 4300 items
- taxidermies : 500 items
- collections ostéologiques : 10 items
- autres collections issues du vivant : herbier (26 644 items) ; entomologie (598 items) / Total : 27 242
- existe-t-il d'autres collections ou objets qui n'ont pas été montrés à la mission d'inspection ?
La mission a vu des échantillons de collections des centres de Claude Bernard et Nancy

Conservation

Personnel dédié (à temps plein ou partiel, y compris les bénévoles)

- scientifique : un directeur, une conservatrice, une responsable du Pôle images, une responsable des archives, une responsable des archives sur l'histoire d'AgroParisTech. Les fonds patrimoniaux d'ouvrages anciens sont traités en réseau par dans les différentes médiathèques
- technique : une assistante, services comptables, aide des logistiques de sites

Locaux dédiés ou conservation dans les espaces de travail : locaux à Grignon (71 m³), à Nancy (130 m²), à Paris-Claude Bernard (200 m²), à Paris-Maine (20 m²), à Massy (30 m²)

Utilisation d'un logiciel d'inventaire et de gestion des collections ? Lequel ? Collections inventoriées suivant les normes de la Direction des musées de France sur le logiciel Ajaris (éditeur : société Orkis) ; l'iconographie sur le logiciel Ajaris ; les ouvrages anciens et archives sur PMB (éditeur : société PMB services) .

Valorisation

Ouverture et modalités d'ouverture au public : (locaux dédiés ?) Les collections sont consultables sur rendez-vous. Elles font l'objet d'expositions publiques sur les murs de la rue Claude Bernard. Lors des Rendez-Vous au jardin (ou pour les journées du patrimoine), une exposition occupe toute l'aile droite du premier étage du château de Grignon. Des installations d'artistes sont créées dans l'ancienne bibliothèque de la rue Claude Bernard, qui sert aussi régulièrement pour des tournages de films.

Les inventaires des collections (fonds anciens, iconographie, objets) sont bien entendus accessibles et interrogeables sur le web.

Des prêts matériels de collections sont réalisés pour des expositions. En 2016 à la Médiathèque D'Argentat comme au Centre Pompidou Metz, à des expositions itinérantes (Le bois ça déboite)...

Un partenariat lie le Musée du Vivant et la Ligue de l'Enseignement. En 2017, 14 expositions sont ainsi proposées en téléchargement gratuit. Elles touchent des publics considérables puisque la Ligue de l'Enseignement avait estimé en 2015 sur le cas d'une exposition qu'elle avait été vue par 480 000 visiteurs physiques (hors visites virtuelles). Elles sont complétées par des prêts de films.

Le Musée du Vivant a impulsé des réseaux (Ecology and Sustainable Development Network, Patrimoine du vivant et écologie), ce qui est un facteur de visibilité, et a des partenariats (comme avec le Musée des Confluences à Lyon ou avec le pays d'Argentat sur Dordogne).

Le Musée du Vivant anime le Comité pour l'histoire d'AgroParisTech. Il abrite et collabore avec la Fondation René Dumont.

Nombre annuel de visiteurs : le Musée du Vivant étant un musée de collections et de diffusion, il ne peut être évalué comme un musée classique sur les visites effectuées lors des jours d'ouverture au public. Son impact (hors visites virtuelles) peut être estimé à plus de 2 millions de visiteurs physiques qui voient ses manifestations

Site internet dédié ou accessibilité depuis le site internet de l'établissement abritant la collection : Le Musée du Vivant a un site internet propre (<http://museeduvivant.fr>) créé par l'école des Gobelins à la suite d'un concours qu'il a gagné. Il est présenté bien sûr aussi, avec les livres anciens et les archives, dans le site général d'AgroParisTech. Le Musée du Vivant est aussi présent sur les réseaux sociaux (page Facebook et Pinterest et animation de celle du Réseau patrimoine du vivant et écologie).

Les inventaires respectifs :

Collections muséales : <http://poleimage.agroparistech.fr/musee/>

Collections iconographiques : <http://poleimage.agroparistech.fr/ajaris/>

Fonds anciens : <http://infodoc.agroparistech.fr/index.php?lvl=index>

Fonds d'archives : en cours d'inventaire

2- Alfort

L'établissement : Ecole nationale vétérinaire d'Alfort

localisation: Maisons-Alfort, 94

année de fondation : 1765

année d'installation sur le site actuel : 1766

Le patrimoine bâti :

Sol inscrit dans sa totalité, générant la protection de l'intégralité du site

Une dizaine de bâtiments inscrits, dont deux en totalité (inscription intérieure également)

Le patrimoine mobilier :

Consistance

protections d'objets au titre des Monuments Historiques ou au titre des musées de France :

oui. Plusieurs dizaines d'objets protégés au titre des MHs

collections patrimoniales constituées (avec catalogue ou liste complète) ou éléments de

collections repérés :

- livres : oui
- périodiques : oui
- photographies : oui
- fonds d'archives, publiques ou privées : oui
- objets scientifiques (instruments, mobilier) : oui
- artefacts pédagogiques : oui
- œuvres et objets d'art, meubles meublants : oui
- taxidermies : oui
- collections ostéologiques : oui
- autres collections issues du vivant : oui
- existe-t-il d'autres collections ou objets qui n'ont pas été montrés à la mission d'inspection ?
oui

Conservation

personnel dédié (à temps plein ou partiel, y compris les bénévoles)

- scientifique : 1 professeur (Christophe Degueurce), 1 conservatrice des bibliothèques
- technique : 1/2 poste gardiennage, 16 étudiants-guides

locaux dédiés ou conservation dans les espaces de travail : oui. Plusieurs réserves indépendantes dédiées aux livres, aux instruments, aux animaux naturalisés...

utilisation d'un logiciel d'inventaire et de gestion des collections ? Lequel ? Oui. Filemaker pro

Valorisation

ouverture et modalités d'ouverture au public : (locaux dédiés ?)

ouvert 11 mois sur 12

visite libre : mercredi & jeudi après-midis, samedi & dimanche après-midis

visites de groupes : tous les jours

nombre annuel de visiteurs : entre 8.500 et 10.500 visiteurs par an

site internet dédié ou accessibilité depuis le site internet de l'établissement abritant la collection :

site général : musee@vet-alfort.fr

inventaire des collections : <http://gallica.bnf.fr/services/engine/search/sru?>

operation=searchRetrieve&exactSearch=false&version=1.2&query=notice all "ENVA cheval" and

(provenance adj "biusante.image.parisdescartes.fr") and (access all "fayes")

et

<http://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/images/index.php?mod=a&orig=enva>

3 - Montpellier VetAgrosup

L'établissement :

localisation: Montpellier

année de fondation : 1872

année d'installation sur le site actuel : 1872

Le patrimoine bâti :

Patrimoine remarquable du XVIII et du XIX ème siècle, avec le premier amphithéâtre de l'école.
Une des dernières glacière en France est également conservée.

Le patrimoine mobilier :

Consistance

protections d'objets au titre des Monuments Historiques ou au titre des musées de France :

collections patrimoniales constituées (avec catalogue ou liste complète) ou éléments de collections repérés :

- livres : Fonds anciens
- périodiques :
- photographies : du XIXème siècle
- fonds d'archives, publiques ou privées : cf tableau annexe
- objets scientifiques (instruments mobilier) : cf tableau annexe
- artefacts pédagogiques : cf tableau annexe
- œuvres et objets d'art, meubles meublants : cf tableau annexe
- taxidermies : cf tableau annexe
- collections ostéologiques : cf tableau annexe
- autres collections issues du vivant : cf tableau annexe
- existe-t-il d'autres collections ou objets qui n'ont pas été montrés à la mission d'inspection ?

Conservation

personnel dédié (à temps plein ou partiel, y compris les bénévoles)

- scientifique : cf tableau annexe

- technique : cf tableau annexe

locaux dédiés ou conservation dans les espaces de travail : cf tableau annexe

utilisation d'un logiciel d'inventaire et de gestion des collections ? Lequel ? cf tableau annexe

Valorisation

ouverture et modalités d'ouverture au public : (locaux dédiés ?) cf tableau annexe

nombre annuel de visiteurs :

site internet dédié ou accessibilité depuis le site internet de l'établissement abritant la collection :

4- ENV Toulouse

L'établissement : Ecole nationale vétérinaire de Toulouse

localisation: **Toulouse**

année de fondation : **1828**

année d'installation sur le site actuel : **1964**

Le patrimoine bâti :

périodes de construction des bâtiments : **1961 - 1964**

Le patrimoine mobilier :

Consistance

protections d'objets au titre des Monuments Historiques ou au titre des musées de France :
*Protection en cours au près de la DRAC Occitanie sur la **collection Auzoux** située dans le musée d'anatomie (musée Paul Lucien Montané) - résultat pour le courant deuxième semestre 2017*
*Visite de la DRAC pour classer d'autres oeuvres remarquables situé sur le campus de l'ENVT (notamment la sculpture « **Le condamné de MontFaucon** » d'**Emmanuel Frémiet**).*

collections patrimoniales constituées (avec catalogue ou liste complète) ou éléments de collections repérés :

- livres : **fonds de livres anciens** (2 900 documents datant du XVI^e au XX^e siècle (1529-1914)) situés à la bibliothèque

- périodiques : *fonds de périodiques situés à la bibliothèque*

- photographies : *fonds de photos situés à la bibliothèque, dans la salle du patrimoine, dans le musée d'Anatomie et à l'administration de l'ENVT.*

- fonds d'archives, publiques ou privées : **Fonds d'archives de l'ancienne école vétérinaire de Toulouse (1848- 1963)** versés aux archives départementales en 2010.

- objets scientifiques (instruments mobilier) : **collections d'instruments de chirurgie, d'obstétrique, de maréchalerie, de dentisterie équine, de physique**. Cette collection a été référencée dans une base de données. Collection entreposée dans la salle du patrimoine

- artefacts pédagogiques : *sans objet*

- œuvres et objets d'art, meubles meublants : **collection de portraits et bustes, collection d'aquarelles d'Henry Loubat, les oeuvres issues du 1% culturel, collection de pièces anatomiques du Docteur Louis Auzoux, les moulages de la collection du musée d'Anatomie**

- taxidermies : **135 pièces** situées dans la salle de TD de zoologie-parasitologie et dans le musée d'Anatomie

- collections ostéologiques : **40 squelettes entiers de nombreux mammifères et oiseaux domestiques, ainsi que d'animaux exotiques (autruche, éléphant) et nombreuses pièces osseuses isolées**. Ces pièces et squelettes osseux se situent dans le musée d'anatomie.

- autres collections issues du vivant : **24 pièces formolées situées en salle de TD de zoologie-parasitologie et dans le musée d'Anatomie**. Nombreux champignons issus de différents établissements (Deyrolles et Auzoux) stockés dans la salle du patrimoine

- existe-t-il d'autres collections ou objets qui n'ont pas été montrés à la mission d'inspection ? *sans objet*

Conservation

personnel dédié (à temps plein ou partiel, y compris les bénévoles)

Groupe de travail « patrimoine culturel, scientifique et technique » constitué de Giovanni MOGICATO, MC en Anatomie-Imagerie, d'un représentant de la bibliothèque - Pierre DIAZ, d'un membre de l'Association des Anciens Elèves de l'ENVT - Roland DARRE et de deux étudiants élus au CEVE.

locaux dédiés ou conservation dans les espaces de travail :

salle du patrimoine

musée d'anatomie (musée Paul Lucien Montané)

salle de TD de zoologie-parasitologie

utilisation d'un logiciel d'inventaire et de gestion des collections ? Lequel ?

Utilisation d'une base de données avec un fichier Filemaker Pro permettant de créer une fiche unique par objet du patrimoine. Les fiches sont constituées de 81 champs

Valorisation

ouverture et modalités d'ouverture au public : (locaux dédiés ?)

Uniquement ponctuel via des soirées dédiées au patrimoine (nuits au musée en 2014 et 2015)

nombre annuel de visiteurs : *sans objet*

site internet dédié ou accessibilité depuis le site internet de l'établissement abritant la collection :

Site internet de l'établissement : www.envt.fr - page dédiée aux nuits au musée (<http://www.envt.fr/content/nuit-au-musee-2>) - site internet de l'unité pédagogique d'Anatomie et d'Imagerie (<http://www.anatimagerie-envt.fr/musee/>)

5 - Ecole nationale supérieure de paysage Versailles Marseille

L'établissement : *Ecole nationale supérieure de paysage*

localisation: *Versailles* (potager du roi) et *Marseille* (le site de Marseille est récent)

année de fondation : 1976

année d'installation sur le site actuel : 1976 (1945 pour la section du paysage et de l'art des jardins – 1874 pour la chaire d'art des jardins et des serres)

Le patrimoine bâti :

périodes de construction des bâtiments : *XVII-XXe siècles*

bâtiments remarquables protégés ou non au titre des Monuments Historiques, nature et étendue de la protection : *La totalité de l'école est protégée au titre des Monuments Historiques : Domaine national de Versailles : ancien potager du roi : classement par arrêté du 15 mars 1926 + la protection apportée par le décret 95-463 du 27 avril 1995 portant création de l' Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles (modifié par le décret n° 2010-1367 du 11 novembre 2010 relatif à l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles)*

éléments de décor remarquables protégés ou non : *éléments de boiseries dans l'appartement dit « de l'abbé Nolin », XVIIIe*

Le patrimoine mobilier :

Consistance

protections d'objets au titre des Monuments Historiques ou au titre des musées de France : *néant*

collections patrimoniales constituées (avec catalogue ou liste complète) ou éléments de collections repérés :

- livres : *fonds de livres anciens (XVII-XIXe) issu de l'Ecole nationale supérieure d'horticulture, de dons et legs, plus une collection d'estampes anciennes de vues de jardins (XVII-XXe)*

- périodiques : *fonds de périodiques (XIXe-XXe) issu de l'Ecole nationale supérieure d'horticulture*

- photographies : *collection de plaques photographiques (environ 1670), photographies et diapositives (XIXe-XXe)*

- fonds d'archives, publiques ou privées : *archives privées non classées de paysagistes*

- objets scientifiques (instruments mobilier) : *deux arrosoirs datant de l'Ancien Régime et outils de jardinage et de forge XIXe*

- artefacts pédagogiques : *néant*

- œuvres et objets d'art, meubles meublants : *quelques tables et sièges XVIIIe de facture simple*

- taxidermies : *néant*

- collections ostéologiques : *néant*

- autres collections issues du vivant : *collection d'arbres fruitiers, collection de taxons d'arbustes d'ornements et collection de fraisiers, ainsi que deux rares cycas*

- existe-t-il d'autres collections ou objets qui n'ont pas été montrés à la mission d'inspection ?
néant

Conservation

personnel dédié (à temps plein ou partiel, y compris les bénévoles)

- scientifique : *un responsable du potager : Antoine Jacobsohn ; une ingénieure de recherche, historienne et archiviste de formation pour le fonds ancien : Chiara Santini ; une maitre de conférences, pour les archives des paysagistes : Bernadette Blanchon.*

- technique : *une équipe de jardiniers aidée des élèves de l'école*

locaux dédiés ou conservation dans les espaces de travail : *réserves de la bibliothèque*

utilisation d'un logiciel d'inventaire et de gestion des collections ? *Kentika*

Valorisation

ouverture et modalités d'ouverture au public : (locaux dédiés ?)

*le potager du roi est ouvert à la visite toute l'année
il existe sur le site une boutique-librairie*

nombre annuel de visiteurs : *2014 : 24 650 visiteurs payants (dont 395 groupes), 2015 : 25 660 (dont 312 groupes) et 2016 : 21 450 (dont 265 groupes), auxquels viennent s'ajouter les acheteurs en produits frais à la boutique (mardis, jeudis et samedis matin) et les visiteurs des journées « portes ouvertes » (Rendez-vous aux jardins et Journées du patrimoine). A noter : 13000 visiteurs à esprit jardin en 2017.*

site internet dédié ou accessibilité depuis le site internet de l'établissement abritant la collection :

*site internet dédié directement accessible depuis les moteurs de recherche
pas de lien à partir du site du domaine national du château de Versailles
un lien à partir du site de l'office du tourisme de Versailles*

6- Agrocampus Ouest

L'établissement : AGROCAMPUS OUEST

localisation:Rennes, Angers

année de fondation :1830 (Nozay) puis 1896 Rennes

année d'installation sur le site actuel :1896

Réponse patrimoniale concerne le site de Rennes uniquement

Le patrimoine bâti :

Batiment historique « central » appelé La Masure , classé MH depuis 2010 ; rénovation première en 1996 (tous extérieurs murs façades corniches huisseries) puis suite prévue de la restauration des salles de cours, amphi d'origine (amphi Rieffel) ; salle d'honneur ;huisseries ; grille et cour centrale ; dans le cadre du CPER 2015-2020 ; (et une aile dès 2016)

Batiments dits de la Ferme » situés en proximité da ce Batiment central (constructions 1930 ; ferme expérimentale et rénovations en cours (labos bureaux) en conservant les enveloppes extérieures)

Le patrimoine mobilier :

Consistance

protections d'objets au titre des Monuments Historiques ou au titre des musées de France :
néanr

collections patrimoniales constituées (avec catalogue ou liste complète) ou éléments de collections repérés :

- photographies :

- inventaire exhaustif non finalisé
- il n'est pas à ce stade intégré dans la documentation mais relève de la mission (M Poulain) Patrimoine historique (cf infra)

- **Objets scientifiques et pédagogiques : instruments et mobiliers** ; inventaire fait en 2010-2012 et tenu à jour ; Le choix de répertoriatio n et conservation a été fait sur des critères de priorisation d'objets spécifiques à l'enseignement supérieur agronomique (et non enseignement technique ni objets d'agriculture souvent conservés ailleurs) ;

-

-

- Ces objets sont recensés et conservés dans un local centralisé (mais sans répertoriatio n indexée) soit recensés et confiés à leur laboratoire / service d'origine ; ex zoologie ; entomologie ; agriculture ; (1) ;

- Une partie a été confiée (années 1990) au Musée de Bretagne (MB) sous condition de maintien de la propriété pour AO mais sous responsabilité de bonne conservation et restauration à la charge du MB ; ces objets sont exploitables par AO pour des expos, sorties temporaires ; une part est aussi mise en valeur par le Musée de Bretagne de manière permanente (médiathèque Rennes Metropole) ou temporaire (expos à l'Ecomusée de Rennes dépendant du Musée de Bretagne)

-

nb : A l'heure actuelle ce choix de confier pp au MB n'est plus d'actualité et les modalités de conservation sont celles précisées en (1)

-

- il n'y pas de personnel dédié à cette conservation, ni dédié à l'inventaire, si ce n'est un chargé de mission (M Poulain MCF honoraire) nommé par le DG sur une mission de conservation et mise en valeur patrimoniale ; celui-ci exerce plutôt sa mission sur la conception et réalisation d'expositions temporaires pour la mise en valeur de ce patrimoine et sur l'histoire de l'Ecole

- (ex : cabinet de curiosités en 2010 ; Les origines de l'Ecole – Grandjouan (expo 2016) ; l'Ecole de 1896 à 1939 ; il assure une veille sur les priorités de restauration d'objets (ex collection de pomologie (plâtres et aquarelles de variétés de pommes de l'Ouest 1900) ; série d'insectes en moulage carton ; modèles dits Dr Auzoux.

Bibliothèque ; ouvrages et périodiques

- livres :

→ 15 000 volumes (catalogue exhaustif établi).

Le fonds patrimonial d'AGROCAMPUS OUEST présente un ensemble cohérent d'ouvrages et de revues, couvrant les thématiques de l'agronomie mais également les connaissances générales et scientifiques attendues des futurs agronomes. L'ouvrage le plus ancien, « Les Secrets de la vraie agriculture, et honnestes plaisirs qu'on reçoit en la mesnagerie des champs, pratiquez et experimentez tant par l'auteur expert en ladicte science divisiez en XX.iournées, par dialogue » date de 1571.

- périodiques :

→ 15 500 volumes (catalogue exhaustif établi)

Conservation

personnel dédié (à temps plein ou partiel, y compris les bénévoles)

- scientifique :

→ 1 temps non complet (10%) pour la bibliothèque

- technique :

→ 1 temps non complet (35%)pour la bibliothèque

locaux dédiés ou conservation dans les espaces de travail :

→ Locaux dédiés : Les documents sont conservés dans la bibliothèque patrimoniale (130 m²) sur des rayonnages adaptés, dans des locaux faciles d'accès, hors d'eau, sombres ou munis de stores et/ou de filtres protégeant de la lumière, à une température proche des 18°C et une hygrométrie avoisinant 50%.

Les ouvrages les plus anciens, les plus précieux, les plus fragiles et les grands formats sont conservés dans des bibliothèques fermées et pour certains déposés à plat.

La conservation des périodiques est également assurée dans les locaux d'archivage prévus à cet effet, dans des rayonnages mobiles de type Compactus.

utilisation d'un logiciel d'inventaire et de gestion des collections ? Lequel ?

→ L'opération de catalogage des ouvrages et des périodiques, réalisée entre 2009 et 2016 a permis la constitution d'une base bibliographique informatisée qui répertorie les 30 500 volumes. L'ensemble du fonds ancien est désormais catalogué dans cette base, via le logiciel documentaire Superdoc (société Aidel).

Valorisation

ouverture et modalités d'ouverture au public : (locaux dédiés ?)

→ La bibliothèque patrimoniale est ouverte, du lundi au vendredi, sur rendez-vous ; accueil dans une salle de lecture dédiée.

→ Des ouvrages sont prêtés pour des expositions extérieures. Le fonds patrimonial est également valorisé grâce à des expositions conçues en interne et présentées dans les locaux d'AGROCAMPUS OUEST.

nombre annuel de visiteurs :

→ Public spécialisé : Les visiteurs intéressés par le fonds ancien sont principalement des chercheurs et doctorants, notamment en histoire de l'agriculture et des sciences.

Régulièrement, la bibliothèque patrimoniale accueille également des visites ponctuelles de

groupes et de délégations étrangères.

Chiffres 2016 : 405 visiteurs

- Grand public : depuis 2010, la bibliothèque patrimoniale est ouverte lors du week-end des Journées européennes du patrimoine.

Chiffres 2016 : 3 visites commentées d'une heure : 210 visiteurs

site internet dédié ou accessibilité depuis le site internet de l'établissement abritant la collection :

- Déployé depuis 2004 dans le Sudoc (www.sudoc.abes.fr), le catalogue des ouvrages et périodiques est disponible en ligne dans cette base de données documentaires nationale mutualisée et, via celle-ci, dans d'autres bases : locale avec Agrodoc Ouest (www.agrodoc-ouest.org à la rubrique « Catalogue patrimonial »), et mondiale avec Worldcat (www.worldcat.org).

Ces accès permettent ainsi à la communauté scientifique, et notamment aux historiens, de prendre connaissance de ce fonds ancien.

- Par ailleurs, depuis septembre 2015, la bibliothèque patrimoniale d'AGROCAMPUS OUEST participe très activement au site "Mille feuilles de Bretagne - A la découverte du patrimoine écrit breton".

Ce projet, piloté par la médiathèque de la métropole rennaise, les Champs Libres, vise à valoriser les fonds anciens d'une vingtaine d'établissements de Bretagne (médiathèques, archives départementales, Rennes II).

Huit articles ont déjà été publiés par la bibliothèque patrimoniale d'AGROCAMPUS OUEST pour présenter des ouvrages de ses collections.

Site web : <http://blogs.leschampslibres.fr/millefeuillesdebretagne>